

LE DEVOIR

VOL. LXXXVII - N° 291

MONTRÉAL, LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La platitude et l'arrogance

C'était à la télé d'État, mardi soir, d'un océan à l'autre et dans les deux langues officielles. Le premier ministre du Canada, le Très Hon. Jean Chrétien, était interpellé par des citoyens ordinaires. Il y a beaucoup été question d'économie en général et de création d'emplois en particulier. Et on a pu voir que l'industrie du débit de fadaïses se porte assez bien merci.

Le 8 septembre 1993, au moment d'annoncer la tenue d'élections générales, Kim Campbell, chef néophyte du Parti conservateur, avait cru bon de mettre les pendules à l'heure: il ne fallait pas se leurrer, disait-elle, et penser que le taux de chômage, alors à 11,5 %, pourrait passer sous la barre des 10 % avant le prochain siècle.

Pendant que les médias s'entendaient pour conclure à la gaffe, les adversaires de Mme Campbell dénonçaient la «tueuse d'espoir» et festoyaient déjà sur la carcasse du PC. Les libéraux, entre autres, en menaient large. S'ils devaient prendre le pouvoir, disait Jean Chrétien, et nous citons: «Ce sera comme dans le bon vieux temps. Les Canadiens travailleront de nouveau.»

L'expression polie serait «optimisme immodéré». La plus juste serait «supercherie publique et prise de l'électeur pour une valise». A preuve, trois ans plus tard, ces quelques morceaux d'anthologie tirés du passage du premier ministre devant les caméras.

■ A une titulaire de trois diplômes universitaires qui n'arrive pas à décrocher un travail stable: «Malheureusement, certaines personnes ont, comme vous, de la difficulté à trouver un emploi. Il y a des chanceux et il y a des malchanceux. C'est la vie. Vous devez continuer d'essayer et, si votre spécialisation ne vous donne pas un emploi à Saskatoon, vous pourriez peut-être aller à Regina ou ailleurs. Je ne demeure pas là-bas. Je pense que si vous décidez de demeurer à un endroit et que ça ne fonctionne pas pour vous, vous devriez examiner d'autres secteurs d'emploi. Je ne sais pas.»

■ A un homme qui a suivi des cours de formation mais reste sans emploi: «Il ne faut pas compter que nous allons prendre les gens comme vous sur les listes de paie du gouvernement. [...] Vous avez fait la bonne chose, vous êtes retourné à l'école, vous vous êtes entraîné [sic]. A ce moment-ci, il semble que la chance ne vous a pas souri. Les gens essaient de se trouver des emplois. C'est très difficile, c'est très frustrant. Parfois on est chanceux, parfois on l'est moins.»

■ D'une traductrice qui a perdu son emploi dans la fonction publique et survit de contrat en contrat: «Madame, c'est ce qu'elle essaie de faire: elle fait de la traduction à la pige. Elle est devenue un entrepreneur. Elle fait moins d'argent qu'avant, seulement elle a décidé de se prendre en main. Elle a 20 000 \$ de revenus, ce n'est évidemment pas suffisant, mais peut-être qu'elle commence. Et si le pays, en fait, reste plus ensemble et que les gens utilisent les deux langues officielles, elle aura plus d'ouvrage.»

Pathétique, dites-vous? A la décharge du premier ministre, notons d'abord que la formule à laquelle il s'est prêtée est truffée de pièges: la politique est affaire de grands nombres, et on ne peut pas juger du rendement d'un gouvernement à partir du cas particulier de personnes qui demandent «et moi, qu'avez-vous fait pour moi?». De même, il est peut-être vrai qu'il faille désormais déménager, lancer sa propre entreprise ou simplement être chanceux (!) pour obtenir un emploi, et la candeur de M. Chrétien l'honore.

Mais ces considérations ne doivent pas occulter l'indépendance. L'indépendance d'avoir dit en campagne électorale que la relance passait par l'injection de deniers publics — le fameux programme d'infrastructures — alors qu'il prétend aujourd'hui que le gouvernement ne peut que créer un climat favorable pour le secteur privé, seul habilité à créer des emplois. L'indépendance de parler sans arrêt des 672 000 nouveaux emplois depuis 1993 sans évoquer les centaines de milliers d'autres qui ont été perdus.

L'indépendance crasse, en fait, d'avoir fait de *jobs, jobs, jobs* la priorité ostentatoire, d'avoir surfé avec opportunisme sur les préoccupations des gens, sur la vertu, comme on fera demain du bonheur un slogan électoral si le bon peuple le veut. Et de se présenter aujourd'hui, avec un taux de chômage à 10 %, en disant qu'il déplore tous ces drames et aimerait tant faire mieux mais que voulez-vous, «c'est la vie». Et tant pis pour les promesses; d'ailleurs, depuis quand croyez-vous ces balivernes?

Remarquez que M. Chrétien n'a pas le monopole du discours creux; on connaît bien d'autres partis politiques prompts à se draper dans les atours du dieu Emploi, le temps que cela fera effet. Mais au moment où, pour divers motifs, les libéraux sont seuls sur la carte, la platitude se double de l'arrogance. On l'a vu récemment avec la TPS, avec les affaires Collenette et Boyle, on le revoit quotidiennement aux Communes: les parfaits n'ont pas de comptes à rendre, ou si peu, et on doit se contenter d'explications absurdes qui confinent au mépris.

On a les gouvernements qu'on mérite, et parfois on est chanceux, parfois on l'est moins. Ça aussi, c'est la vie.

MÉTÉO
 Montréal: Faible neige. Possibilité de pluie verglaçante. Max: 0 Min: -3
 Québec: Neige et grésil en soirée. Max: -1 Min: -5
 Détails, page B 3

INDEX
 Agenda B 7 Idées A 11
 Annonces B 6 Le monde A 6
 Avis publics A 6 Les sports B 6
 Bourse A 9 Montréal A 3
 Culture B 8 Mots croisés A 7
 Économie A 8 Politique A 4
 Éditorial A 10 Télévision B 8

LE MONDE

La France utilise à son tour son veto, page A 6



POLITIQUE

Lise Thibault nommée lieutenant-gouverneur, page A 4



PLAISIRS

Une vie de sein, page B 1

Négociations du secteur public

On n'est pas loin d'un accord

Seule la CSN hésite encore sur la dernière offre gouvernementale

MARIO CLOUTIER
 DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard voulait récupérer 200 millions d'ici le 31 mars 1997 en réduisant les coûts de main-d'œuvre du secteur public; non seulement il y arrivera, mais il s'assure d'une économie supplémentaire et récurrente de 800 millions en acceptant l'offre syndicale de lundi dernier, à laquelle il a ajouté cer-

taines conditions. À part la CSN qui y réfléchit toujours, les cinq autres syndicats représentant les 400 000 employés du secteur public ont accepté de soumettre la contre-proposition gouvernementale — voir autre texte en page A 12 — à leurs instances respectives.

Dans l'attente de la totalité des réactions syndicales, pour l'instant positives, qui s'échelonneront jusqu'à lundi prochain, les menaces de débrayage de 24 heures des

syndiqués ou de loi spéciale du gouvernement sont abandonnées.

Le nouveau cadre de discussion reprend donc l'idée des syndicats d'utiliser les surplus actuariels des régimes de retraite «constatés conjointement» pour financer à 50 % — les autres 50 % provenant d'une mise équivalente ou supérieure du gouvernement — le départ ou la retraite de 15 000 employés de l'État, sans remplacement, au plus tard le 1^{er} juillet 1997. En outre, les syndicats devront

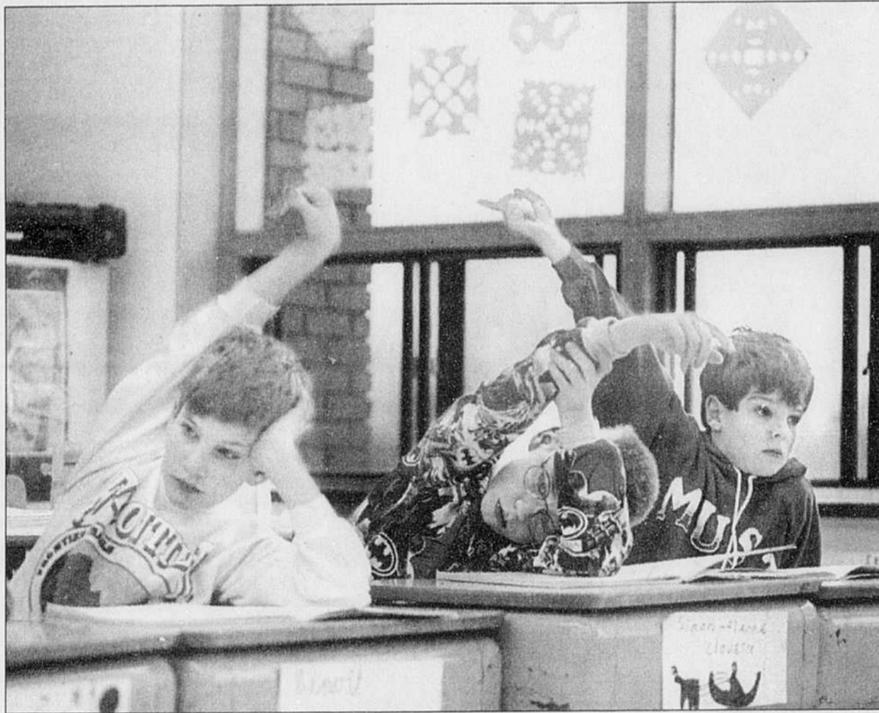
accepter, d'ici lundi, une réduction sur la masse salariale de 100 millions qui pourrait prendre la forme d'une journée sans solde par employé du secteur public.

VOIR PAGE A 12: ACCORD

Lire aussi en page A 12

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: On improvise encore

C'est quand, les vacances?



CHRISTIAN GUAY LE DEVOIR

ENCORE UNE SEMAINE et ces élèves de l'école Pépin à Fabreville (Laval) prendront des vacances bien méritées. Mais déjà, cette semaine, le poids du trimestre semblait peser lourd sur les épaules de Benoît Vézeau, Simon-Pierre Clouâtre et Mathieu L. Tousignant, qui ont tous huit ans et qui sont en troisième année.

Réfugiés rwandais

La diplomatie prendra le relais

Raymond Chrétien dit craindre pour l'avenir du Zaïre

JOCELYN COULON
 LE DEVOIR

La force multinationale mise sur pied par le Canada pour venir en aide aux réfugiés rwandais au Zaïre n'a plus sa raison d'être puisque les organisations humanitaires peuvent maintenant attendre les derniers réfugiés qui errent encore en territoire zaïrois.

Au cours d'un entretien téléphonique hier, l'envoyé spécial des Nations unies dans la région des Grands Lacs africains, Raymond Chrétien, a déclaré au *Devoir* que la situation des réfugiés dans cette partie de l'Afrique se stabilisait et que la communauté internationale devait maintenant soutenir les efforts diplomatiques pour amener les pays de la région à discu-

ter de leurs problèmes communs. Il a dit craindre pour l'avenir du Zaïre. L'ambassadeur du Canada à Washington, prêté à l'ONU depuis le début novembre, a indiqué que les leaders de neuf pays de la région se réuniraient à Nairobi lundi pour établir un premier contact.

VOIR PAGE A 12: DIPLOMATIE

Premier candidat à la présidence du Bloc

Duhaime se dit fort de nombreux appuis

Guy Chevrette choisit de rester à Québec

PIERRE O'NEILL
 MARIO CLOUTIER
 LE DEVOIR

La campagne à la direction du Bloc québécois a connu hier une journée fertile en rebondissements. Yves Duhaime est devenu le premier candidat à prendre le départ. Après avoir publiquement exprimé l'intention de se lancer dans la mêlée, Guy Chevrette a fait marche arrière et décliné l'invitation. Le premier ministre Lucien Bouchard s'est quant à lui déclaré satisfait de ce dénouement et soutient que même Jacques Parizeau lui conviendrait.



RYAN REMIORIZ PC

Yves Duhaime, premier candidat déclaré dans la course à la présidence du Bloc québécois.

Jadis ministre dans le gouvernement de René Lévesque, soit de 1976 à 1985, M. Duhaime est convaincu qu'il peut finir premier au fil d'arrivée en raison des nombreux appuis qu'il dit compter aussi bien chez les

VOIR PAGE A 12: DUHAIME

LES ACTUALITÉS

La Banque Laurentienne embauche

La Banque Laurentienne semble bien se préparer à une grève si l'on en croit le rythme auquel elle embauche actuellement du personnel de remplacement. Depuis le 2 décembre, entre 200 et 300 personnes ont été recrutées pour un travail éventuel début janvier.

■ Lire notre reportage, page A 2

Les grandes surfaces à Montréal

L'hystérie du volume

Des commerçants, des épiciers, des propriétaires immobiliers, tout petits, financièrement s'entend, veulent stopper l'implantation des immenses temples de la consommation. Dans cette entreprise, cette coalition a le soutien des citoyens. Le hic, c'est que, déflation économique oblige, ces mêmes citoyens favorisent l'expansion de Club Price et compagnie.

SERGE TRUFFAUT
 LE DEVOIR

Rue Bridge, la rue «pont», il y a un Club Price. Il est situé à moins d'un demi-kilomètre du pont Victoria. Il fait face à un *no man's land* industriel. Sur son flanc nord, Sprint, géant de la téléphonie, a installé ses bureaux montréalais. En cet endroit se trouvaient, il y a encore moins de quatre ans de cela, les écuries où logeaient les chevaux du tourisme. Quoi d'autre? Passablement de locaux sont à louer ou à vendre.

La géographie de ce Club Price révèle ceci: ce Club Price érigé à la frontière est de Pointe-Saint-Charles, donc à Montréal, s'adresse beaucoup à une

VOIR PAGE A 12: VOLUME



CHRISTIAN GUAY LE DEVOIR

Les grandes surfaces, on est contre, paraît-il, mais... on veut quand même en profiter.

• LES ACTUALITÉS •

Plus de 200 briseurs de grève à la Banque Laurentienne

Tout semble en place pour un affrontement en janvier

Tout semble en place pour un affrontement à la Banque Laurentienne: malgré la reprise des discussions à la table de négociations il y a deux jours, la banque, a appris *Le Devoir*, recrute et forme des briseurs de grève depuis le 2 décembre.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

La Banque Laurentienne a embauché de «200 à 300 scabs» et compte en engager «d'autres» en prévision d'une grève possible au début du mois de janvier. C'est ce que *Le Devoir* a appris, hier, d'un cadre supérieur de la Banque Laurentienne qui a exigé l'anonymat. Le recrutement et la formation de ces briseurs de grève a commencé le 2 décembre, soit dès le lendemain de l'assemblée générale des 1600 syndiqués de la banque (qui avaient alors donné un mandat de grève à leur exécutif). «Nous

sommes actuellement en train de les former, précise cette source. Dans quelques jours, une semaine au plus tard, tout devrait être en place. Nous avons dit, dimanche dernier, qu'à défaut d'un règlement avec le syndicat d'ici le 19 décembre, la Banque prendrait les moyens nécessaires pour protéger sa clientèle et ses actionnaires. Alors voilà, on se prépare.»

La Banque Laurentienne, dont les relations de travail sont régies par le Code canadien du travail, n'est pas tenue de respecter la loi québécoise anti-briseurs de grève.

«Mais on ne se vantera pas de ça. Par contre, il faut bien comprendre que c'est le seul moyen à notre disposition pour faire face à une grève.»

Il a été impossible, hier, d'obtenir la réaction du syndicat, mais on se doute bien que cette information risque de modifier l'allure des négociations entre les parties, qui ont repris depuis à peine deux jours.

Cette nouvelle survient 24 heures après que le ministre fédéral du Travail, Alfonso Gagliano, eut eu un bref entretien avec le président de la Banque Laurentienne, Henri-Paul Rousseau, pour lui offrir ses services de médiation.

M. Rousseau n'a pas décliné l'offre, selon le ministre,

mais a dit souhaiter en discuter d'abord avec son équipe de négociateurs. Des négociateurs qui ont poursuivi leur travail avec la partie syndicale, hier, pour une deuxième journée d'affilée, eux qui avaient mis un terme à leurs discussions le 21 novembre.

Les échanges entre les parties ont été cependant, à nouveau, de courte durée (une demi-heure) et ont porté essentiellement sur une série de textes, déposés par la banque, pour appuyer sa proposition globale de règlement (faite dimanche par l'entremise des médias). Une proposition qui garantit l'emploi des 1600 syndiqués de la Banque, en plus de réduire leur semaine de travail (sans perte de salaire) et de mettre fin à la campagne de recrutement des conseillers financiers. Le ministre Gagliano doit annoncer dans «les prochains jours» s'il nommera, ou non, un commissaire conciliateur, ou une commission de conciliation, pour tenter de rapprocher les parties. Au cours d'un bref entretien, mercredi, le ministre a indiqué qu'il serait étonnant qu'il choisisse cette voie «si les deux parties ne m'en font pas la demande». Le syndicat n'a pas l'intention de le faire.

Dans l'hypothèse où le ministre choisirait de ne pas inter-

venir, les syndiqués pourront, sept jours après l'annonce de sa décision, exercer leur droit de grève.

Actuellement, le syndicat pose deux conditions à toute entente avec la Banque Laurentienne: l'obtention du statut de syndiqué pour tous les conseillers financiers et le maintien de la clause de sécurité d'emploi.

La Banque se dit prête à maintenir l'actuelle clause de sécurité d'emploi mais à la condition que le syndicat accepte «des programmes volontaires de départ ou de réduction des horaires, ainsi qu'un assouplissement des mécanismes de mouvement de personnel».

L'institution refuse cependant de modifier le statut de ses conseillers financiers, un poste de cadre (non syndiqué) offert à plus de 1000 syndiqués (mais accepté par 210 seulement) et créé pour aider la clientèle de la banque à s'y retrouver dans les méandres des fonds mutuels et des produits financiers.

Le statut des conseillers financiers fait présentement l'objet d'une plainte du syndicat devant le Conseil canadien des relations de travail, lequel rendra une décision vers le 10 janvier.

Jouissez du plaisir de la perfection.



OYSTER PERPETUAL SUBMARINER

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE TRIDOR

continue d'inspirer le plaisir de la perfection.



OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST CADRAN ET LUNETTE SERTIS DE BRILLANTS



OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATEJUST

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville
(416) 866-3876

Une biographie litigieuse

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le journaliste et écrivain Pierre Turgeon saura bientôt s'il peut faire publier l'ouvrage *P. H. Le Magnifique*, par la maison d'édition Jacques Lanctôt. Cette biographie qui retrace l'histoire de Paul-Hervé Desrosiers, fondateur de Val-Royal, et de Lasalle Builders Supplies, mais également personnage influent auprès du gouvernement de Maurice Duplessis, est présentement sous le coup d'une ordonnance de non-publication de la Cour supérieure du Québec. Lundi prochain, la Cour entendra les parties pour décider si elle accorde une injonction permanente à Pierre Michaud, le descendant de M. Desrosiers, président de Réno-Dépôt, qui souhaite interdire la publication de l'ouvrage chez Lanctôt.

Juridiquement, l'histoire a une tournure assez complexe. La biographie de M. Desrosiers avait initialement été réclamée par Pierre Michaud par Sogides, et devait être publiée aux Éditions de l'Homme.

Un contrat avait été conclu et procédait en deux étapes, la première couvrant la recherche, et la seconde couvrant la rédaction et la publication de l'ouvrage.

Le manuscrit qui en a résulté n'a cependant pas plu à M. Michaud, et les Éditions de l'Homme n'ont pas donné suite à leur engagement de publication. Par conséquent, M. Turgeon a proposé son manuscrit à l'éditeur Jacques Lanctôt, qui est prêt à publier la biographie telle quelle.

Propriétaire?

Or, dans sa requête en injonction, M. Michaud, qui veut être déclaré propriétaire de la biographie, précise entre autres que le manuscrit «est démesurément axé sur la vie privée de P. H. Desrosiers», qu'il «présente dans son ensemble une image défavorable de P. H. Desrosiers», qu'il «porte atteinte à la réputation, à la mémoire et au droit à l'intimité et à la vie privée de P. H. Desrosiers», qu'il «porte atteinte à la réputation et au droit à l'intimité et à la vie privée de Michaud», qu'il porte «atteinte à la réputation de la corporation Réno-Dépôt».



Pierre Turgeon

Pour sa part, Pierre Turgeon conteste le recours et allègue qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur du manuscrit et le seul responsable du contenu de la biographie de P. H. Desrosiers.

Enfin, de son côté, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), qui soutient M. Turgeon dans cette affaire, craint que cette affaire ne fasse jurisprudence, plus particulièrement parce qu'un nouvel article du Code civil, en vigueur depuis 1994 spécifie que «nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que, celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise».

Selon Alain Saulnier, président de la FPJQ, cette mesure « vise à empêcher les gens de s'approprier leur histoire », et nuire au droit du public d'être informé. Elle pourrait aussi rendre très difficile l'écriture de l'histoire du Québec.

«Ne pourrions-nous plus écrire que des œuvres complaisantes?», lançait pour sa part Louis Gauthier, président de l'Union des écrivains du Québec (UNEQ). L'UNEQ s'est vu par ailleurs refuser par la Cour le droit de défendre M. Turgeon dans cette affaire, le tout n'impliquant selon elle que deux parties liées par un contrat privé.

Un vaccin contre les allergies alimentaires?

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une entreprise canadienne aide une société britannique à développer un vaccin qui, espèrent-elles, contribuera à contrôler les allergies alimentaires parfois mortelles, y compris l'allergie aux arachides.

En produisant le vaccin, Biomira, une entreprise d'Edmonton active dans le domaine biomédical, permet à Peptide Therapeutics, de Cambridge, de mener des tests en laboratoire en Grande-Bretagne.

«Ce que nous faisons leur permet d'effectuer leurs essais cliniques et le développement clinique du produit», a expliqué Mark Reddish, directeur de l'immunologie chez Biomira.

Les scientifiques de Peptide Therapeutics affirment avoir trouvé une façon de bloquer des réactions allergiques potentiellement fatales.

Dans le cas d'une allergie aux arachides, par exemple, une personne qui mange ou même seulement manipule des arachides peut subir un choc anaphylactique: ses voies respiratoires enflent et se trouvent alors obstruées.

La compagnie dispose pour le moment des résultats restreints d'expériences menées à une clinique d'allergie de Pologne auprès de 15 personnes seulement, aucune d'entre elles n'étant spécifiquement allergique aux arachides.

Deux essais cliniques sont prévus pour 1997, a indiqué le docteur Dan Roach, directeur commercial de Peptide Therapeutics.

Mais d'autres experts estiment qu'il vaut mieux ne pas entretenir trop d'espoir quant aux résultats de ces recherches.

Le docteur Peter Vadas, de l'hôpital Wellesley à Toronto, doute qu'un vaccin réellement efficace puisse être trouvé.

«Il y a des milliers de raisons de ne pas croire aux résultats, et pour le moment, je ne vois aucune raison d'y croire», a-t-il déclaré.

Le docteur Syed Tariq, consultant auprès du centre de recherche sur l'asthme et l'allergie de l'île de Wight, en Angleterre, abonde dans le même sens.

«Je ne m'en ferais pas au sujet du vaccin pour le moment parce que c'est encore très loin, en réalité», a-t-il dit.

Même si les résultats des essais cliniques s'avéraient positifs, il faudra des années pour que le produit puisse être commercialisé. Les essais cliniques prennent habituellement jusqu'à cinq ans.

Ensuite, les organismes qui réglementent les médicaments doivent évaluer le nouveau produit avant que celui-ci puisse être mis en marché. Cela peut prendre encore deux autres années.

Même si la théorie sur laquelle sont fondés les travaux de recherche en cours est «assez logique», il existe certains problèmes, a expliqué le Dr Tariq. Par exemple, les vaccins fonctionnent habituellement en protégeant l'individu contre une protéine, mais les arachides comportent, à elles seules, plus de 20 différentes protéines.

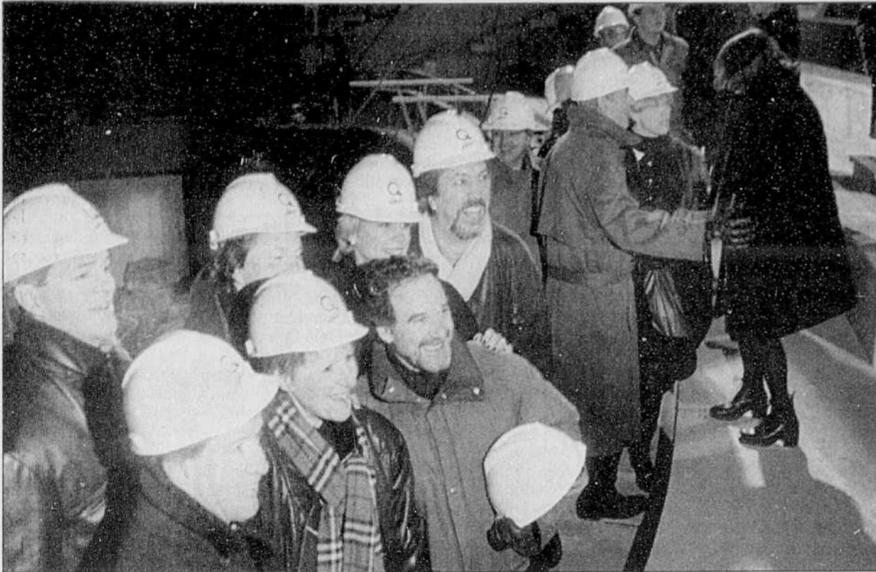
LE DEVOIR

MONTRÉAL

ROGER ROY

 Horloger bijoutier
 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél.: (514) 861-4489


Sourires pour un théâtre



CHRISTIAN GUAY LE DEVOIR

TOUT SE DÉROULE comme prévu. Le nouveau Théâtre du Nouveau Monde sera prêt à temps pour la présentation de *La Vie est un songe*, de Calderon de la Barca, le 8 mai prochain. La directrice artistique et générale du TNM, Lorraine Pintal, a fait voir le chantier, hier midi, à une vingtaine de journalistes, comédiens et mécènes. La campagne de financement du TNM a atteint 91 % de son objectif de 1,5 million, soit 1 360 000 \$. L'objectif est désormais fixé à 1,7 million afin de permettre au TNM de se doter d'un équipement technique haut de gamme. Ci-dessus, Germain Houde, André Gagnon, André Robitaille, Lorraine Pintal, Jean-Pierre Chartrand, Monique Léonard et Normand Chouinard.

Un parc-école sur les tablettes

Il n'y a pas d'argent pour le projet Daniel-Desrochers

 PAUL CAUCHON
 LE DEVOIR

Le projet de parc-école Daniel-Desrochers ne semble pas à la veille de se réaliser, au grand dam des artisans du quartier. La CECM refuse d'aller de l'avant avec le projet pour manque d'argent, et à la Ville de Montréal, on ignore si le comité exécutif donnera son accord au projet. Un bel exemple de contradiction entre les promesses politiques et les réalités financières...

Daniel Desrochers, c'est ce jeune garçon de 11 ans qui a été tué à l'été 1995 par l'explosion d'une bombe dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, alors que faisait rage à Montréal la guerre des motards.

Des artisans du quartier ont eu l'idée de rendre hommage au petit Daniel en créant un parc-école à l'école Saint-Nom-de-Jésus, l'école qu'il fréquentait. Le projet avait reçu l'appui du maire Pierre Bourque et du président de la CECM, Michel Pallascio.

Le parc-école devait être aménagé dans une partie de la cour de l'école Saint-Nom-de-Jésus et une partie de la cour du pavillon d'éducation communautaire. Il s'agissait d'un projet axé sur la paix et la non-violence, appuyé

par de nombreux organismes du quartier. La semaine dernière, le commissaire du quartier à la CECM, Robert Cadotte, a présenté au conseil des commissaires une proposition permettant de mettre en branle le projet.

Mais le parti au pouvoir à la CECM a présenté une contre-proposition qui mentionnait que la CECM ne pouvait aller de l'avant puisqu'aucune somme ne serait fournie par la Ville de Montréal.

Le président de la CECM, Michel Pallascio, a indiqué mercredi soir que « nous ne refusons pas le projet, mais nous n'avons pas de financement. Nous pouvons céder le terrain, ce n'est pas rien ».

L'attitude de la CECM a scandalisé la mère de Daniel Desrochers, Joséanne Desrochers, qui a qualifié la commission scolaire d'« odieuse », dans le cadre d'une entrevue au journal du quartier, il y a quelques jours.

Robert Cadotte se montre également très déçu. « Nous voulions mettre sur pied un parc qui soit plus qu'un symbole mais vraiment un lieu d'éducation dans le quartier », dit-il. Il est certain que nous n'abandonnons pas le projet ».

Robert Cadotte, qui fait partie de l'opposition à la CECM, ajoute qu'il y a un mois, le conseil des commissaires

de la CECM n'a pas hésité à accorder 24 000 \$ pour l'aménagement d'une cour à l'école René-Guénette, à Montréal-Nord, dans un quartier représenté par un commissaire de la coalition au pouvoir.

En plus de fournir le terrain, il était prévu que la CECM investisse environ 25 000 \$ dans le projet de Hochelaga-Maisonneuve.

Mais il est exact que la Ville de Montréal devait également investir environ 50 000 \$ en appui au même projet.

Du côté de la Ville de Montréal, la situation ne semble pas plus claire. Pierre Bouchard, chef de division au Service des parcs, explique que la Ville accepte le principe du projet et qu'elle rendra disponible ses professionnels pour l'aménagement du parc. « Mais pour le moment, aucune somme n'est prévue dans nos budgets », ajoute-t-il. Cette décision appartient au comité exécutif, qui n'a pas encore décidé de la question ».

Le projet de parc-école Daniel-Desrochers est un projet spécial qui n'était pas prévu en soi dans le protocole Ville de Montréal-CECM signé il y a deux ans pour la création de parcs-écoles. Ce protocole a été remis en question depuis.

Bourque ignorait tout du rendez-vous de Goyer

«Le maire ne contrôle pas tout»

Le climat montréalais ressemble à des montagnes russes alors que l'attente du rapport du Directeur général des élections se poursuit et que la Ville est à un cheveu d'un accord avec ses cols bleus.

 KATHLEEN LÉVESQUE
 LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque reconnaît ne pas avoir été informé que l'un des membres des plus influents de son équipe politique, Pierre Goyer, avait un rendez-vous mardi avec le conseiller spécial du premier ministre, Jean-Roch Boivin.

« Il me l'a dit après. Il m'a fait rapport de sa rencontre. [...] Le maire ne contrôle pas tout. Le maire donne beaucoup de liberté aux gens », a affirmé le maire Bourque à son arrivée hier à l'Assemblée spéciale du conseil municipal convoquée pour l'adoption du budget 1997. M. Bourque refuse d'y voir un geste déloyal de la part de M. Goyer.

Comme le révélait mercredi Télévision Quatre Saisons et selon les informations recueillies hier par *Le Devoir*, M. Goyer est allé à Québec rassurer le gouvernement que malgré la controverse montréalaise, l'administration municipale était toujours sous contrôle et ce, même si Pierre Bourque devait être acculé à la démission. En outre, M. Goyer voulait écarter la possibilité d'une mise en tutelle de la métropole.

Montréal est plongé en pleine controverse depuis que le maire Pierre Bourque fait l'objet d'une enquête de la part du Directeur général des élections du Québec (DGE). L'ancien chauffeur de M. Bourque durant la campagne électorale de 1994, Maurice Brault, alléguait que Pierre Bourque lui a remis illégalement 2000 \$ contre trois chèques libellés à Vision Montréal par trois électrices complaisantes.

Au bureau du DGE, on confirme que le rapport de l'enquête sera rendu public d'ici Noël. L'attente se poursuit, entraînant toutes les spéculations et les inquiétudes possibles.

Dans cette tornade, l'annonce par *Le Devoir* hier qu'une entente de principe est intervenue mercredi entre la Ville de Montréal et ses cols bleus a donné un moment de répit à l'administration. « Tout le monde souhaite que cela se fasse très rapidement. J'aurais souhaité pouvoir faire un beau cadeau de Noël mais il faut attendre que cela soit entériné par les instances », a dit la présidente du comité exécutif, Nou-shig Eloyan.

Cette entente sera soumise à l'assemblée générale des syndiqués cols bleus ainsi au comité exécutif. L'entente prévoit la réduction progressive du plancher d'emploi et la date d'échéance du contrat de travail au 31 décembre 2000.

« L'appartenance au gouvernement et des instances syndicales ont énormément contribué à ce climat », qui devrait permettre des économies d'environ 25 millions récurrents, estime la présidente Eloyan.

La CEPGM perdra un établissement

 PAUL CAUCHON
 LE DEVOIR

La ministre de l'Éducation présentera aujourd'hui à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler le litige entre la CECM et la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) dans le quartier Côte-des-Neiges.

Il semble que ce projet de loi puisse permettre à la ministre de procéder d'autorité pour exproprier une école de la CEPGM et la céder à la CECM, afin de venir à bout du problème de surpeuplement d'élèves dans ce quartier.

Au cabinet de la ministre c'était le mutisme le plus complet hier concernant ce projet de loi. Mais on sait que la ministre a fait inscrire hier au feuillet de l'Assemblée un préavis à propos d'une « Loi concernant les

conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal ».

Selon nos informations, la loi pourrait prévoir des dispositions interdisant à la CEPGM de contester cette procédure devant les tribunaux.

La ministre Marois a reçu lundi le rapport d'un médiateur spécial qui avait rencontré les deux commissions scolaires la semaine précédente afin de régler ce problème. Une porte-parole de la ministre déclarait le 28 novembre que si le médiateur arrivait à trouver une sortie à l'impasse et à proposer une solution viable qui tienne compte des besoins des enfants dans le quartier, « nous n'aurons pas besoin d'une loi spéciale ».

Des centaines d'enfants qui fréquentent les écoles Saint-Pascal-Bay-

lon et Simonne-Monet, dans le quartier Côte-des-Neiges, ne trouvent pas de place depuis des années dans ces écoles de la CECM. Ils doivent être envoyés dans d'autres écoles de la commission scolaire, souvent à plusieurs kilomètres du quartier.

La CECM avait demandé au gouvernement de construire une nouvelle école dans le quartier, mais Québec avait répliqué qu'il y avait dans les environs des espaces vides... dans les écoles de la commission scolaire concurrente, la CEPGM.

Selon la CECM, la CEPGM refuse carrément de céder une école qui dispose d'espaces vides. La direction de la CEPGM faisait plutôt savoir la semaine dernière qu'elle poursuivait un processus de consultation auprès de ses propres parents, concernant l'utilisation de ses écoles, processus qui doit se terminer à la fin janvier.

Cinq nouveaux réseaux dans la recherche universitaire

LE DEVOIR

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a annoncé cette semaine la création de cinq grands réseaux de recherche universitaire en éducation et en formation, et ce, à la grandeur du pays.

L'organisme fédéral investira au total 5,6 millions de dollars dans ces cinq réseaux d'ici les cinq prochaines années, chaque réseau recevant environ 225 000 \$ par an.

Ces réseaux permettront de mettre en commun les énergies de plus de 140 chercheurs universitaires, qui travailleront en collaboration avec des représentants de 150 organismes communautaires, entreprises du secteur privé, représentants de ministères et organismes scolaires.

Chaque réseau approfondira des sujets liés à l'éducation et à la formation, et une spécialiste québécoise dirigera l'un des réseaux.

Le Réseau de recherche en éducation, formation et emploi sera en effet dirigé par Marcelle Hardy, professeure en sciences de l'éducation à l'UQAM. Mme Hardy sera appuyée

par des chercheurs de l'UQAM, de l'Université du Québec à Hull, de l'Université du Québec à Rimouski, de Télé-Université, de l'École des hautes études commerciales et de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (University of Toronto). De nombreux partenaires des secteurs privé et public participeront à ces travaux.

Le réseau de Mme Hardy s'intéressera particulièrement aux structures et aux processus en matière de formation et d'éducation, et il étudiera la façon dont se constituent les partenariats efficaces en formation professionnelle. Le programme de recherche regroupe cinq projets, dont une étude de collaboration entre les écoles secondaires et les entreprises et une étude de collaboration entre les cégeps et les entreprises dans les domaines de l'éducation et de la formation des techniciens dans différents domaines.

A noter également que des chercheurs de Concordia et de McGill participeront à un autre réseau consacré à l'évaluation des technologies de l'éducation et de la formation, basé à McMaster University.

Les Belles Rencontres de la librairie HERMÈS

Le vendredi 13 décembre de 18 h à 20 h

Marcelle Ferron
L'Esquisse d'une Mémoire
 Ed. Les Intouchables

Le samedi 14 décembre de 14 h à 16 h

Thérèse Gouin Décarie
Entretiens
 Ed. Liber

 de 9h à 22h
 362 jours par année

 1120, ave. Laurier ouest
 outremont, montréal
 tél.: 274-3669 • téléc. : 274-3660


CHIMIE 534

 Cahier d'apprentissage tome 1
 128 pages, 8,53 \$

 Corrigé du cahier tome 1
 128 pages, 19,85 \$

 Cahier d'apprentissage tome 2
 192 pages, 8,53 \$

 Corrigé du cahier tome 2
 186 pages, 19,85 \$

Danielle Huberdeau
Martin Girard

Ces cahiers de Chimie 534, conformes au programme du MÉQ ont déjà été expérimentés auprès de plusieurs groupes d'étudiants avec d'excellents résultats.

Avec:

- mises en situation concrètes
- exposés théoriques brefs
- enrichissements nombreux
- liens avec les autres matières du programme

 Les éditions de l'école nouvelle
 166, rue Sainte-Catherine Est
 Montréal (Québec)
 H2X 1K9

 Téléphone: (514) 875-8972
 Télécopieur: (514) 875-1590
 Adresse internet :
 www.vigie.qc.ca/LIDE

RENAUD-BRAY

La grande LIBRAIRIE de la Rive sud

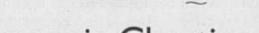


Vous invite à venir rencontrer :

Macha Grenon

 le samedi 14 décembre 1996
 de 14h 30 à 15h 30


Disponible en:


 et **François Chartier**

 le dimanche 15 décembre 1996
 de 14h à 16h

 Face au terminus S.T.R.S.M.
 6925, boul. Taschereau • Brossard
 Tél.: (514) 443-6455

Vaste stationnement

 Heures d'ouverture :
 9-22h, du lundi au samedi
 10-22h, dimanche

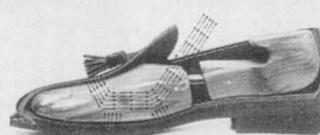
10% de remise aux personnes de l'âge d'or tous les mercredis.

Sauf revues et promotions


BOSTONIAN

BOTTES DE TRAVAIL ?

Depuis 1881, les chaussures BOSTONIAN sont synonymes de qualité et confort. Cuir de première qualité, méthodes de fabrication insurpassable et artisans fiers de leur travail sont les éléments de base pour chaque chaussure BOSTONIAN.


TERRA F FIRMA
LE CORDONNIER

Retrouvez la terre ferme

A l'achat d'une paire de chaussures BOSTONIAN, recevez une paire d'embauchoirs en cèdre aromatisé (d'une valeur de 35,00 \$) cette offre est valide jusqu'au 24 décembre 1996.

LES COURS MONT-ROYAL

Métro Peel (514) 845-3007

CENTRE EATON DE MONTRÉAL

Métro McGill (514) 985-2297

POLITIQUE

Les Saturnales

OU LES FÊTES DU MONDE
au Marché Bonsecours

du 24 nov. au 6 janv. Programmation: 872-5371



RYAN REMIÖRZ PC

Lise Thibault et son époux René: appel à la tolérance.

Un nouveau lieutenant-gouverneur à Québec

La nomination de Lise Thibault est bien accueillie

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le poste de lieutenant-gouverneur du Québec sera occupé pour la première fois par une femme. Il s'agit de Lise Thibault, qui a été impliquée activement dans de nombreuses facettes de la vie publique au Québec.

Le premier ministre Jean Chrétien a annoncé sa nomination, hier, tournant ainsi la page sur le passage controversé et éphémère du comédien Jean-Louis Roux comme représentant de la reine au Québec.

La nomination a été bien accueillie par le premier ministre québécois Lucien Bouchard, beaucoup mieux en tout cas que celle de Jean-Louis Roux.

En entrevue à la Presse canadienne, Mme Thibault a expliqué sans détours qu'on se devait de tirer des leçons «de ce qu'on a appelé l'affaire Roux».

«Peut-être qu'on a été un peu intolérant», a-t-elle fait valoir.

Elle a fait un appel à la tolérance en évoquant le cas des «jeunes d'aujourd'hui qui ont les cheveux mauves et qui font des graffitis, tous ces jeunes qui ont du mal à vivre». Plus tard, il ne faudrait pas que l'on soit tenté, a-t-elle espéré, de les bannir «des postes où il y aura des décisions, où ils pourront influencer», à cause de leur passé.

Jean-Louis Roux a annoncé sa démission au début d'octobre, à peine un mois après être entré en fonction. On lui reprochait d'avoir été impliqué dans sa jeunesse à des activités associées aux fascistes de l'époque.

Agée de 57 ans, Mme Thibault, qui se déplace en fauteuil roulant, présente une feuille de route bien remplie. Elle a été présidente de l'Office des personnes handicapées du Québec de 1993 à 1995; vice-présidente des relations avec les bénéficiaires à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec de 1987 à 1993; animatrice et chercheuse à Radio-Canada et à Télé-Métropole de 1979 à 1984.

Elle s'est aussi laissée tenter par la politique. Impliquée activement dans les partis libéraux du Canada et du Québec, elle s'est présentée sans succès aux élections provinciales de 1981, dans Fabre, et aux élections fédérales de

1984, dans Gamelin. La nomination de deux autres lieutenants-gouverneurs a également été annoncée hier. Le docteur A. M. House, un neurologue, représentera la reine à Terre-Neuve, tandis que la femme d'affaires et auteure Hilary Weston occupera la même fonction en Ontario.

À Québec, le premier ministre Bouchard a applaudi à la nomination de Mme Thibault mais dénoncé le fait que le premier ministre Chrétien ne l'ait encore une fois pas consulté.

Les deux hommes ont eu une conversation «polie mais ferme» mercredi soir, a confié le premier ministre Bouchard, hier.

Même si l'Assemblée nationale a récemment adopté une résolution visant justement à forcer le gouvernement fédéral à le consulter en cette matière, Jean Chrétien a répété qu'il n'avait pas à le faire.

Lucien Bouchard admet qu'il est du pouvoir du chef du gouvernement fédéral de nommer les lieutenants-gouverneurs mais, explique-t-il, il aurait souhaité voir apparaître une certaine «évolution» dans le régime parlementaire canadien.

De toute évidence, il accueille beaucoup plus favorablement la nomination de Mme Thibault que celle de Jean-Louis Roux, il y a quelques mois.

Le premier ministre Bouchard s'est entendu hier avec Mme Thibault pour que son entrée en fonction soit soulignée correctement et que la cérémonie d'assermentation respecte les règles de l'art. L'ex-sénateur Roux avait été assermenté dans une petite salle de l'Assemblée nationale et non pas dans la salle du Conseil législatif, comme le veut la coutume.

«Je vais m'assurer que la cérémonie se fasse avec tous les égards dus au rang de la personne qui accède à ce poste», a précisé M. Bouchard, qui participera vraisemblablement à la cérémonie d'assermentation de Mme Thibault. Cela pourrait être fait rapidement, soit avant son départ pour l'Asie avec l'équipe Canada, en janvier prochain.

À Ottawa, même réaction de la part du Bloc québécois. Le leader parlementaire Gilles Duceppe a affirmé qu'il s'agissait d'un excellent choix.

Loi sur les Indiens

Irwin dépose un projet de loi «facultatif»

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Mettant de côté son projet plus ambitieux de modifier la Loi sur les Indiens, le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin s'est contenté de déposer aux Communes un projet de loi «facultatif» qui ne s'appliquera qu'aux bandes indiennes qui en feront la demande.

Promettant d'y faire échec par tous les moyens, le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, a immédiatement dénoncé ce projet de loi comme une tentative d'assimilation des autochtones.

«C'est une nouvelle cage, c'est tout», a-t-il tempêté hier au cours d'une conférence de presse.

Il aurait préféré une refonte en profondeur de la Loi sur les Indiens et non des changements cosmétiques.

M. Irwin s'est défendu en disant que ce projet de loi n'était «qu'un point de départ» et que des consultations en comité parlementaire suivraient pour l'améliorer.

Selon lui, en s'opposant aux mesures proposées dont l'application demeure à «100 % facultative», M. Mercredi commet une grave «injustice» à l'endroit des Premières Nations.

Jusqu'à la semaine dernière, le gouvernement avait l'intention de modifier intégralement la Loi sur les Indiens, mais devant l'opposition musclée de l'Assemblée des Premières Nations et les craintes d'autres chefs, le ministre a décidé de procéder avec un projet de loi pluriannuel.

Selon M. Irwin, plutôt que d'abandonner tout effort de réforme (La Loi sur les Indiens n'a pas été réformée depuis 1951), il a préféré donner l'option aux Premières Nations de faire des affaires pour assurer le développement économique de leur communauté.

Les ordres professionnels échappent aux lois sur la vie privée

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Cour supérieure a statué, le 10 décembre, que les ordres professionnels, notamment le Collège des médecins, le Barreau, la Chambre des notaires et l'Ordre des pharmaciens, sont exemptés de l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Les ordres professionnels échappent ainsi aux deux lois sur la protection de la vie privée édictées au Québec car ils sont déjà exemptés de l'application de celle qui protège les renseignements personnels dans le secteur public.

Cependant, cette décision ne libère pas les ordres de leurs obligations concernant la protection du secret professionnel, prévues au Code des professions et au code de déontologie de chacune des professions. Le public demeure donc protégé contre l'indiscrétion. Cependant, ni un citoyen, ni un employé d'un ordre professionnel désirant avoir accès à son dossier personnel ne peut bénéficier des recours qui sont prévus à la loi auprès de la Commission d'accès à l'information pour faire valoir ses droits. Les sanctions prévues à la loi ne sont pas non plus applicables.

La cour a retenu les arguments du Collège des médecins selon lesquels les ordres ne doivent pas être assujettis à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé parce que cette loi ne s'applique qu'aux entreprises et que les ordres professionnels ne sont pas des entreprises.

Ce jugement constitue une première brèche importante dans le régime de protection de la vie privée au Québec. Si les ordres professionnels ont obtenu d'être exclus du

champ de l'application de la loi, d'autres organisations, dont le statut d'entreprise est contestable (comme les organismes sans but lucratif), pourraient chercher à se prévaloir de la même interprétation. Chaque fois, c'est une maille du filet de protection qui saute.

«Approche globale»

Un ordre professionnel est un organisme public mais non gouvernemental chargé de protéger le public contre les agissements répréhensibles de ses membres et de recevoir des plaintes de clients lésés. La cour annule la décision à l'effet inverse prise en juin par le président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau.

Selon M. Comeau, les ordres professionnels sont assujettis à la loi parce que le législateur avait adopté, en 1993, une «approche globale» visant l'assujettissement de l'ensemble du secteur privé. Il observe que les ordres professionnels avaient manifesté le souhait d'être expressément exclus du champ d'application de la loi et que le ministre parrain de la loi, Lawrence Cannon, avait écarté ces démarches.

M. Comeau s'appuie sur des déclarations faites par M. Cannon durant le processus ayant mené à l'adoption de la loi. La cour n'a cure de ces citations. «L'historique législatif d'une législation ou les propos tenus lors de son adoption ne sont généralement pas admissibles comme preuve de l'intention du législateur», écrit le juge Alphonse Barbeau.

«Si le législateur avait voulu que la loi s'applique aux ordres professionnels, il l'aurait déclaré en termes clairs et précis. Il ne l'a pas fait», ajoute-t-il. La CAI dispose d'un délai pour porter la cause en appel.

Dossier canadien de l'effet de serre

Constats d'échec à Toronto

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Les ministres canadiens de l'Environnement et leurs collègues de l'Énergie, réunis depuis deux jours à Toronto autour du dossier de l'effet de serre, ont reconnu unanimement hier que le Plan national d'actions volontaires ne permettrait pas au Canada de respecter sa signature au bas de la Convention de Rio.

Les émissions canadiennes de gaz à effet de serre, ont-ils confirmé, vont dépasser de 8 % le niveau d'émissions de gaz à effet de serre enregistré en 1990. C'est ce niveau d'émissions que les pays signataires de Rio se sont engagés à atteindre pour l'an 2000.

Les mesures supplémentaires au plan d'action, annoncées hier en conclusion de la conférence, ne semblent pas devoir changer grand-chose au pas de tortue adopté par le Canada dans ce dossier, que ce soit à la conférence de Toronto ou à la réunion internationale qui se terminait hier à Genève sur le même sujet.

Le ministre d'Environnement Canada, Sergio Marchi, et ses homologues terre-neuviens qui co-présidaient la conférence, ont été incapables de dire dans quel pourcentage les mesures annoncées hier allaient réduire le retard du Canada dans le dossier. Le plan de mesures volontaires aura empêché, ont-ils néanmoins soutenu, que le Ca-

nada dépasse le niveau de stabilisation des gaz de serre de 13 %, ce qui serait pire que les 8 % actuellement prévus, ont-ils dit.

Les ministres, qui ont commencé à préparer l'opinion publique à l'échec des engagements canadiens, n'ont pas été davantage en mesure de dire en quelle année l'objectif de stabilisation convenu à Rio, prévu pour l'an 2000, serait atteint au cours du deuxième millénaire.

D'autre part, à Genève hier, un membre de la délégation canadienne, Steven Guilbault, le directeur de la Coalition québécoise sur les changements climatiques, déclarait au *Devoir* que «l'attitude du Canada avait été très décevante toute la semaine, principalement parce que la délégation était mal préparée et qu'elle a été incapable de suivre les autres pays dans les discussions».

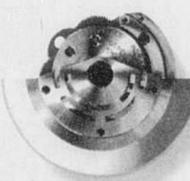
Selon M. Guilbault, «le Canada est très en arrière dans ce dossier par rapport aux pays de l'OCDE, et surtout par rapport aux Européens qui pourraient bien, collectivement via la CEE, atteindre l'objectif fixé à Rio».

Le Canada, a ajouté le porte-parole de la coalition québécoise, «n'a soumis aucune position» à Genève, contrairement à la plupart des pays qui ont au moins une idée de la façon dont ils vont répondre à leurs engagements. La politique de volontarisme, confirmée par les ministres à Toronto, se traduirait à Genève par une absence de plan

de match, a renchéri M. Guilbault.

Ce sont les Américains, a-t-il dit, qui vont fournir un plan de match aux retardataires, comme par hasard les plus énergivores comme le Canada et le Japon. C'est d'ailleurs au Japon, à Kyoto, en décembre prochain, que le plan américain a de fortes chances d'être discuté.

Les États-Unis testent depuis quelque temps l'idée d'un calendrier «contraignant» de réduction des gaz de serre. Si le terme donne l'apparence d'une grande fermeté, le contenu est beaucoup moins précis. Ainsi, la proposition américaine évoque un report de l'objectif de stabilisation de l'an 2000 vers 2005. Le calendrier de réductions qui suivrait serait très diffus: les pays s'engageraient à des objectifs de réduction sur une décennie, une période au cours de laquelle ils pourraient même augmenter leur consommation d'hydrocarbures et leurs émissions à condition d'arriver au terme comme prévu en jouant de la moyenne. Certains représentants américains, précise M. Guilbault, ont évoqué l'idée d'oublier l'année de référence de 1990, convenue à Rio. Ce niveau-cible serait remplacé par des pourcentages de réduction appliqués aux «prévisions d'augmentation» des émissions! Ainsi, un pays qui prévoyait une augmentation de 13 % en 10 ans pourrait obtenir une médaille de champion avec une «augmentation» réelle de 3 ou 5 %, par exemple...



Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

loto-québec résultats

25000\$

Tirage du 96-12-12 **471C413**

(numéros non décomposables)

96-12-01 574A595	96-12-07 533D412
96-12-02 440C361	96-12-08 279A636
96-12-03 547D997	96-12-09 504A636
96-12-04 309C042	96-12-10 398D253
96-12-05 132C832	96-12-11 196C737
96-12-06 331B049	

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

1 lot de 25 000 \$ chaque jour du 1^{er} au 31 décembre

loto-québec résultats

649 Tirage du 96-12-11

1 3 6 11 27 47

Numéro complémentaire: **18**

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	0	10 000 000,00 \$
5/6+	11	89 978,70 \$
5/6	608	1 302,30 \$
4/6	33 100	45,80 \$
3/6	575 650	10,00 \$

Ventes totales: 27 455 420 \$
Prochain gros lot (approx.): 13 500 000 \$

Extra Tirage du 96-12-11

NUMÉROS	LOTS	Montants
296471	100 000 \$	
96471	1 000 \$	
6471	250 \$	
471	50 \$	
71	10 \$	
1	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

POLITIQUE

Création d'une police autochtone à Kanesatake

Perreault annoncera jeudi prochain une entente avec les Mohawks

Terminé, la Sûreté du Québec. Les Mohawks de Kanesatake auront bientôt leur propre service de police. Le ministre Perreault est content de son coup. James Gabriel aussi.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Comme prévu, le ministre de la Sécurité publique Robert Perreault annoncera jeudi ou vendredi prochain la conclusion d'une entente avec les Mohawks de Kanesatake concernant la création d'une police autochtone.

C'est ce qu'a fait savoir hier l'attaché de presse du ministre, Alain Leclerc.

Six ans après la crise d'Oka, Ottawa et Québec se sont donc entendus avec le chef du Conseil de bande, James Gabriel, pour mettre fin au mandat actuel de la SQ à Kanesatake et permettre aux Mohawks de créer leur propre service de Peacekeepers. Comme à Kahnawake.

La Sûreté du Québec et les Peacekeepers seront toute-

fois liés par un protocole de collaboration très précis en vertu duquel la SQ pourra leur prêter assistance en cas de besoin. En dépit du fait que Kanesatake ne soit pas une réserve indienne et que son assise territoriale soit contestée depuis des années, Québec, Ottawa et le Conseil de bande se sont entendus pour délimiter avec précision le territoire qui sera desservi par les Peacekeepers.

Sortie en règle

Il a été impossible, hier, de connaître les limites territoriales de cette patrouille, l'attaché de presse du ministre Perreault se limitant à dire que «les discussions à ce sujet vont bon train avec les maires du village et de la paroisse d'Oka». Ni l'un ni l'autre n'étaient disponibles hier pour apporter leurs commentaires.

On se rappellera que le maire de la paroisse d'Oka, Yvan Patry, avait fait une sortie en règle contre ce projet, le 11 novembre dernier, blâmant Québec de vouloir «donner une police aux autochtones avant de leur avoir donné un territoire».

«Les gens parlent toujours de Kanesatake comme s'il s'agissait d'un territoire bien défini ou d'une région, expli-

quait alors M. Patry dans une entrevue au Devoir. Or c'est faux. Kanesatake, c'est du vent, ça n'existe pas; c'est deux pancartes plantées sur une motte de terre par des Indiens qui ont décidé de s'approprier le territoire. Juridiquement, ajoutait-il, Kanesatake appartient à la paroisse d'Oka depuis 1917. Et il en restera de même aussi longtemps que Québec et Ottawa ne se seront pas entendus pour donner aux Mohawks un territoire précis.»

Au cours de cet entretien, M. Patry expliquait qu'il n'avait rien contre la création d'une police autochtone («au contraire») mais que personne dans la paroisse ne voulait en entendre parler tant que la question de l'assise territoriale des Mohawks n'aura pas d'abord été réglée. On ignore si M. Patry a changé d'idée, depuis, ou s'il a assoupli ses positions, mais chose certaine, dit l'attaché de presse du ministre de la Sécurité publique, Alain Leclerc, «les discussions avec lui sur cette question vont très bien. Il reste encore quelques consultations à faire, quelques détails à vérifier, mais c'est pratiquement

réglé. En fait, on est à 48 heures d'un règlement final».

Les négociations (auxquelles faisait référence le maire Patry) entre Ottawa et le conseil de bande de Kanesatake sur les revendications territoriales des Mohawks vont elles aussi «très bien», selon le médiateur Réjean Paul. Mais le travail à accomplir reste colossal car le négociateur fédéral dans ce dossier a un mandat très large. Il doit en effet unifier le territoire de la communauté mohawk de Kanesatake, établir des structures d'autorité gouvernementale, définir des programmes socioéconomiques reposant sur «l'autosuffisance», mais surtout examiner le «grief» historique des autochtones concernant la propriété de la Seigneurie des Deux Montagnes — un territoire de 675 kilomètres carrés, incluant une dizaine de municipalités, dont Mirabel.

Bien que, pour la toute première fois depuis le début de ces négociations, en 1990, on parle maintenant «d'entente possible», celle-ci ne pourra survenir, dans le meilleur des scénarios, avant «plusieurs mois», estime le juge Paul.



Robert Perreault

Sainte colère de Bouchard

Deux archevêques québécois parlent d'apartheid social pour décrire la situation des démunis

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard a dénoncé les propos de deux archevêques québécois au sujet de l'attitude du gouvernement face aux plus démunis de la société.

Au cours d'une conférence prononcée mercredi à Québec, l'archevêque de Québec, Maurice Couture, a parlé d'apartheid social pour décrire la situation des démunis.

Le premier ministre, interrogé à ce sujet au cours de la période des questions, n'a pas apprécié l'expression. Il s'est bien défendu de vouloir engager un débat avec l'archevêque de Québec, qu'il a dit respecter au plus au point, et «mettre en suspicion les motifs, certainement très généreux, qui ont inspiré cette déclaration».

«Ceci étant dit, au plan de la sémantique, peut-être oserais-je suggérer qu'il y a un peu d'inflation verbale dans le recours à l'expression "apartheid social", a-t-il déclaré. Je crois qu'il y a excès, je le dis en toute déférence.»

Il a fait valoir que dans l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid, on parlait d'une race qui était considérée comme inférieure et exclue de la société, privée de ses droits fondamentaux, privée du droit de vote.

Il a affirmé que la société québécoise consacrait quatre milliards de dollars par année aux programmes sociaux, que le gouvernement venait d'annoncer une politique sociale extrêmement généreuse et qu'il travaillait à établir l'équité fiscale.

Le chef de l'opposition libérale Daniel Johnson a affirmé que l'archevêque de Montréal, Jean-Claude Turcotte, avait prononcé des propos similaires à ceux de son col-

lègue de Québec, M. Johnson a laissé entendre que le premier ministre ne devrait pas s'attaquer aux archevêques parce que ce n'était pas eux qui étaient responsables de la pauvreté et de la perte de 200 emplois par jour.

«Je respecte au plus haut point les préoccupations que manifestent les évêques du Québec, tous les organismes charitables envers les démunis, a déclaré M. Bouchard. Quant on parle des jeunes et du chômage, le chef de l'opposition sait très bien que les jeunes sont en train de payer le prix de nos propres irresponsabilités, nous, de notre génération.»

Il a affirmé que cette génération avait dépensé sans compter, rappelant que le gouvernement du Parti libéral avait été jusqu'à enregistrer un déficit de 5,7 milliards.

M. Bouchard a voulu défendre la réforme de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel. Cette réforme prévoit notamment des pénalités si de jeunes prestataires de 18 à 24 ans refusent d'entreprendre des plans d'insertion ou de formation.

Le premier ministre a reconnu que la société avait des obligations envers les plus démunis, mais il a souligné que les personnes qui étaient aptes au travail avaient également des responsabilités.

Il a affirmé qu'il était normal de demander à un jeune bénéficiaire de faire un effort pour participer à des programmes qui devraient l'amener sur le chemin de l'emploi.

«Il y a de l'équité à mettre dans la société, a-t-il déclaré. Équité entre les jeunes qui vont à l'école et les jeunes qui sont à l'aide sociale, équité entre les travailleurs à faibles revenus et les gens à l'aide sociale.»



Lucien Bouchard

Chrétien est «débranché de la réalité canadienne», dit Charest

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Non seulement le premier ministre Jean Chrétien est-il «débranché de la réalité canadienne» mais les partis d'opposition aux Communes sont tellement inefficaces que les libéraux ont la latitude de faire ce qu'ils veulent, a dénoncé hier le chef conservateur Jean Charest.

Selon M. Charest, les forums télévisés cette semaine ont montré à quel point le premier ministre Jean Chrétien est «débranché» de la réalité canadienne.

«Nous avons un premier ministre qui est seul sur la glace et qui lance dans un filet sans gardien, a-t-il souligné au cours d'une conférence de presse. [...] Il a démontré qu'il était débranché de la réalité, notamment en ce qui concerne le volet de la santé car il a blâmé les provinces après avoir réduit les paiements de transferts en comptant de 40 %.»

Mardi, devant les caméras de télévision, plusieurs citoyens ont donné du fil à retordre au premier ministre notamment au sujet du taux de chômage élevé, les compressions dans la santé, la création d'emploi et la promesse libérale d'abolir la TPS.

Le premier ministre Chrétien avait concédé que les questions avaient été plus difficiles que celles posées par ses adversaires à la chambre des communes.

Dressant un bilan sombre des po-

litiques du gouvernement au cours de la dernière année, M. Charest estime que le Parti progressiste-conservateur peut faire une remontée importante au cours des prochaines élections en s'imposant comme le seul parti d'opposition national. À son avis, tant les réformistes que les bloquistes n'ont pas fait leur travail à la Chambre des communes. Le programme électoral conservateur qui sera publié en février mettra l'accent sur des réductions d'impôt, l'équilibre budgétaire et les défis du XXI^e siècle en matière de santé et de pensions. L'unité nationale, les questions de justice, les échanges commerciaux seront aussi des enjeux, croit M. Charest.

Il n'a pas l'intention de mener une campagne sur la personnalité de ses adversaires. Il veut plutôt faire une campagne d'idées.

Mercredi au cours d'une période des questions houleuse, le chef réformiste Preston Manning a reproché au premier ministre de n'avoir pas dit toute la vérité aux Communes au sujet de ses promesses de créer des emplois et d'abolir la TPS. À l'extérieur de la Chambre, il a même accusé M. Chrétien d'avoir «menti» à cet égard.

Par la suite, M. Manning a exprimé le souhait que les règles parlementaires soient changées pour pouvoir le dire verbalement «lorsqu'un ministre ment, lorsqu'un premier ministre ment.»

Pour M. Charest, c'est en s'attaquant ainsi à des questions de forme que le premier ministre Chrétien a eu le champ libre depuis trois ans.

Le dernier sondage Angus Reid donne 18 % des voix aux conservateurs. Aux dernières élections, les conservateurs n'ont récolté que deux sièges.

Or, selon M. Charest, les sondages ne disent pas toute la vérité. Les électeurs sont très perspicaces, a-t-il avancé, et le chef a fait son travail.

ORGANISATION	Organisme communautaire offre écoute téléphonique, rencontres individuelles et de groupe, information, référence, bibliothèque, ateliers, etc.
MONTREALAISE DES PERSONNES	
ATTENTES DE CANCEUR	

- POSTE: DIRECTION GENERALE**
- Gestion des ressources humaines financières et matérielles
 - Gestion des services et activités
 - Baccalauréat en sciences humaines
 - Dix ans d'expérience en relation d'aide
 - Cinq ans en gestion communautaire
 - Connaissance de la problématique du cancer
 - Capable d'engagement, de direction d'équipe
 - Sens de l'organisation et des responsabilités
 - Capacité d'analyse et synthèse
 - Grande capacité d'écoute
- Pour information: (514) 273-3676

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Université d'Ottawa • Faculté d'éducation



La Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa recherche les services d'une professeure ou d'un professeur en Didactique du français langue maternelle. Il s'agit d'un poste conduisant à la permanence. Préférence sera donnée aux candidates et aux candidats admissibles au rang de professeur agrégé.

Qualifications :

1. Doctorat en éducation ou l'équivalent
2. Spécialisation en didactique du français langue maternelle
3. Dossier actif de recherche dans le domaine spécifié
4. Expérience de l'enseignement élémentaire/secondaire
5. Connaissance passive de l'anglais ou disponibilité pour l'atteindre avant la permanence

Fonctions :

1. Enseignement en français aux programmes du B.Ed., M.Ed. et M.A./Ph.D.
2. Recherche dans le domaine spécifié
3. Supervision de thèses de M.A. et de Ph.D.
4. Supervision de la pratique à l'enseignement
5. Collaboration avec les partenaires du milieu scolaire
6. Participation aux activités universitaires

Contexte de travail : La candidate ou le candidat choisi doit être disposé à oeuvrer dans le domaine de l'éducation en langue française en Ontario.

Rang et salaire : Selon les titres, les qualités et l'expérience en conformité avec la convention collective.

Entrée en fonction : le 1er juillet 1997

Conformément aux stipulations de la loi canadienne sur l'immigration, ce poste est offert aux citoyens et aux résidents du Canada. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le poste sera comblé sous réserve des disponibilités budgétaires. Seul(e) les candidat(e)s invité(e)s pour une entrevue recevront un accusé de réception.

Prière de faire parvenir la demande d'emploi, le curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de référence, avant le 31 janvier 1997, à M. Michel St-Germain, vice-doyen intérimaire (programmes), Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, 145, rue Jean-Jacques-Lussier, Ottawa (Ontario) K1N 6N5.



Faculté d'éducation



La Banque Interaméricaine de Développement (BID), une des plus importantes institutions régionales de développement dont le siège est situé à Washington, D.C., invite les intéressés à soumettre leur candidature aux postes suivants pour son bureau en Haïti:

SPÉCIALISTE EN RESSOURCES NATURELLES
SPÉCIALISTE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Fonctions principales:

- Assurer le dialogue avec les autorités gouvernementales, les unités d'exécution et les organismes privés dans le but de développer des politiques et programmes du pays dans les secteurs agricole et environnemental (pour le Spécialiste en Ressources Naturelles) et sociaux, spécialement dans le domaine de l'éducation (pour le Spécialiste en Développement Social).
- Analyser et mettre en oeuvre de programmes de développement sectoriel, incluant leur renforcement institutionnel; concevoir et administrer des projets.
- Participer à l'identification, l'analyse, la négociation et l'administration des opérations.
- Identifier les activités afférentes au développement de ces opérations et les obstacles rencontrés; proposer des mesures visant à accélérer l'exécution des projets et l'accomplissement de leurs objectifs.

Conditions minimales requises:

- maîtrise, de préférence en agronomie et/ou irrigation (Spécialiste en Ressources Naturelles) et en éducation, sociologie ou administration publique (Spécialiste en Développement Social);
- expérience, dans des pays en voie de développement, en programmation, élaboration de politiques, préparation et administration de projets d'agriculture, développement rural et irrigation (Spécialiste en Ressources Naturelles) et programmes d'éducation (Spécialiste en Développement Social);
- connaissance parfaite du français et bonne connaissance de l'espagnol et/ou de l'anglais.

Envoyer les curricula vitae en double exemplaire à:

Banque Interaméricaine de Développement
GV/Haïti
Stop E-0507
1300 New York Ave., N.W.
Washington, DC 20577

Seules les candidatures remplissant les conditions requises seront prises en considération. La Banque encourage l'égalité des sexes dans ses pratiques d'emploiement.

CLSC LA PRESQU'ÎLE

CONCOURS RÉSERVÉ
aux cadres et hors-cadres
du secteur de la santé et des services sociaux
selon l'article 12 du décret 1217-96

Situé en Montérégie, le CLSC La Presqu'île dessert, à partir de ses trois (3) points de service (Vaudreuil-Dorion, Saint-Polycarpe et Rigaud), une population de 95 000 personnes. Vingt-quatre (24) municipalités à caractère rural et semi-urbain forment la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui se caractérise par une forte croissance démographique.

Le CLSC compte plus de 150 employés et son budget de fonctionnement actuel est d'environ 7 millions \$. Il entretient des collaborations régulières avec le CHSLD des Trois-Rives, seul autre établissement public de la MRC.

DIRECTRICE GÉNÉRALE
OU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
(classe 20)

Vous possédez idéalement une formation universitaire de 2^e cycle et un minimum de huit (8) années d'expérience diversifiée en gestion dans le réseau de la santé et des services sociaux. Toute combinaison d'expériences pertinentes accompagnée d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle pourra aussi être considérée. Une connaissance fonctionnelle de l'anglais est attendue.

Vous êtes une personne qui se distingue par sa transparence, son leadership et son habileté à communiquer efficacement. Vous êtes habile à mobiliser les personnes et les équipes et êtes réputé(e) pour votre vision novatrice en ressources humaines. Vous avez une bonne crédibilité comme gestionnaire et vous accordez une grande importance à la qualité des services à la clientèle. De plus, vous faites preuve d'une vision communautaire dans l'organisation des services de première ligne.

Votre mandat consiste à promouvoir la mission et l'autonomie du CLSC dans le développement des services de première ligne tout en assurant des alliances et des partenariats avec les sept (7) autres établissements de la région du Suroît afin d'améliorer et d'accroître les services de santé et les services socio-communautaires dans la MRC.

Vous devez être en mesure de faire valoir les besoins particuliers de la région dans le cadre du virage ambulatoire. Vous devez poursuivre et accroître l'étroite concertation établie avec les cliniques médicales privées du territoire pour consolider les services médicaux offerts localement.

Vous devez aussi poursuivre la tradition de collaboration du CLSC avec les partenaires du milieu, notamment aux niveaux communautaire, municipal et scolaire. Enfin, vous présentez un bulletin de santé indiquant clairement une allergie contrôlée à la bureaucratie institutionnelle.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 janvier 1997 à 16 h 30 à :

CONCOURS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
CLSC La Presqu'île
490, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7H4

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305

télécopieur
985-3390

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Chirac: non, je ne regrette rien

Paris (Reuter) — Jacques Chirac a affirmé hier soir rien n'aurait été diagnostiqué et des promesses faites aux Français sur la fracture sociale pendant la campagne présidentielle de 1995 mais a souligné la nécessité d'une « remise en ordre » préalable. « Je ne regrette rien, ni du diagnostic que j'ai fait sur la France, ni des engagements que j'ai pris à l'égard des Français », a déclaré le chef de l'Etat, invité d'une émission spéciale sur TF1. « J'ai dit que la France couvait le risque [...] d'être coupée en deux, déchirée, certains disent éclatée. Je ne sais pas si ça s'aggrave mais c'est grave », a-t-il ajouté. « Nous sommes aujourd'hui un pays profondément conservateur dans lequel il est extrêmement difficile de bouger quoi que ce soit, car on se heurte à la fois aux traditions, aux peurs, et donc un pays qui exige sans aucun doute beaucoup de dialogue, d'explication pour faire comprendre qu'on doit l'adapter aujourd'hui à son temps », a ajouté le chef de l'Etat.

Purge à Zagreb

Zagreb (Reuter) — Le ministre de l'Intérieur de Croatie, Ivan Jarnjak, très critiqué pour sa gestion d'une manifestation massive en novembre dernier, a été démis hier de ses fonctions. « Jarnjak a été muté à un autre poste qui lui permettra de consacrer plus de temps aux activités du HDZ », a déclaré le secrétaire de l'Union démocrate croate (HDZ, au pouvoir), Ivan Valent, cité par l'agence officielle HINA. Valent a ajouté qu'Ivan Penic, l'actuel ministre de la Privatisation, était le mieux placé pour le remplacer. Jarnjak est considéré comme un des principaux représentants de l'aile modérée du parti au pouvoir. Il était devenu ministre de l'Intérieur en 1992. Selon le quotidien indépendant *Novi List*, six de ses conseillers ont également présenté leur démission.

Témoignage accablant pour Andreotti

Rome (Reuter) — Un témoin a certifié hier devant la justice italienne que l'ancien président du Conseil Giulio Andreotti et le parrain Toto Riina avaient bien échangé les baisers rituels de la Mafia lors d'une entrevue en 1987. Le témoignage est un des plus accablants pour Andreotti, grande figure de la vie politique transalpine, sept fois chef de gouvernement, accusé de liens avec le crime organisé en Sicile. Le témoin, Balduccio Di Maggio, un repenti, a ajouté que Salvo Lima, député européen assassiné en 1992 à Palerme et soupçonné par les procureurs d'avoir servi de contact entre Andreotti et la Mafia, était présent lors de la rencontre. « Dès que Riina et moi sommes entrés, Lima et Andreotti se sont levés et Riina les a embrassés sur les deux joues », a déclaré Di Maggio, ancien chauffeur et garde du corps de Riina. Andreotti a démenti avoir entretenu un quelconque lien avec la Mafia et a déclaré que la rencontre décrite par le témoin n'avait jamais eu lieu.

Le concubinage se répand en Chine

Pékin (AFP) — Des dizaines de milliers de couples chinois ont choisi le concubinage ou se sont procurés de faux certificats de mariage pour échapper aux frais dissuasifs imposés aux futurs mariés par certaines localités, a rapporté hier le *China Women's News*. 112 500 couples vivent ainsi en concubinage et 132 000 se sont procurés de faux certificats de mariage au Hunan, précise le journal. Les inspections, menées au cours de cinq dernières années, ont permis de récupérer 50 millions de yuans (plus de 6 millions de dollars U.S.) percus au titre de ces taxes illégales, le mariage étant en principe gratuit en Chine. Les autorités avaient enjoint en mai dernier aux fonctionnaires locaux de cesser de réclamer ces « impôts », pouvant aller de 400 à plus de 2000 yuans (48 à 240 \$), alors que le revenu annuel moyen des paysans chinois a été en 1995 de 1500 yuans.

Un nazi secourable à Nankin

Washington (AFP) — Un homme d'affaires allemand, responsable local du Parti nazi, a sauvé la vie de plusieurs milliers de Chinois en 1937 lors du sac de la ville de Nankin par les troupes japonaises, a rapporté hier le *New York Times*. John Rabe avait consigné dans son journal les atrocités dont il a été témoin de la part des soldats japonais, et les différentes façons dont il a sauvé la vie de milliers de Chinois. Ce journal a été récemment retrouvé par un écrivain californien, Iris Chang, qui se l'est procuré auprès des descendants de John Rabe à Berlin. L'homme d'affaires était arrivé en 1908 en Chine, où il travaillait pour le compte de la société allemande Siemens. Rabe raconte comment il a caché plusieurs centaines de Chinois en creusant des galeries dans son jardin ou en empêchant les soldats japonais d'escalader le mur de sa propriété, comment il a traversé des zones ravagées par les combats pour livrer du riz à la population, ou comment il a fait fuir un soldat japonais en train de violer une fillette.

La Havane réagit mal

La Havane (AFP) — La remise au dissident cubain Elizardo Sanchez du Prix des droits de l'homme de la République française par le président français Jacques Chirac a été qualifiée hier de « décision maladroite » par M. Miguel Alfonso, porte-parole du ministère cubain des affaires étrangères. « Ce n'est pas la première fois que des décisions maladroites vis-à-vis de Cuba sont prises sur la base d'informations émanant d'organisations non gouvernementales », a déclaré M. Alfonso en réponse à un journaliste. « Il ne faut pas s'étonner que ce genre de choses arrivent », a-t-il ajouté en les mettant sur le compte de « la méconnaissance de la réalité cubaine ». M. Chirac a remis ce prix mardi aux représentants de six organisations étrangères, parmi lesquels Elizardo Sanchez, président de la Commission cubaine des droits de l'homme et de réconciliation nationale.

Attentat à Bagdad

Bagdad (Reuter) — Le fils aîné de Saddam Hussein, Oudai, a échappé hier soir à une tentative d'assassinat et a été hospitalisé, a annoncé la télévision. La voiture qu'il conduisait a essuyé des tirs dans le quartier résidentiel al-Mansour de Bagdad dans la soirée, selon la télévision qui cite un communiqué de la présidence. « Un porte-parole officiel de la présidence a annoncé que Oudai Saddam Hussein, président du Comité olympique irakien, a été victime ce soir d'une lâche agression au cours de laquelle il a été blessé », a dit la télévision. Il a été transporté à l'hôpital Ibn Sina de Bagdad mais la TV a précisé que son état n'inspirait pas d'inquiétude.

Francophones contre anglophones dans l'enceinte du Conseil de sécurité de l'ONU ?

À veto, veto et demi

Londres et Washington isolent Paris sur le choix du secrétaire général

C'était toujours l'incertitude, hier au siège new-yorkais des Nations unies, autour de la nomination d'un successeur à Boutros Boutros-Ghali à la tête de l'organisation. Dans ce qui ressemble, en partie du moins, à un affrontement entre francophones et anglophones, les veto ont continué hier à être déposés contre des candidats favorisés soit par la France, soit par les États-Unis et la Grande-Bretagne, lors des « tours de table » successifs qui se sont tenus pour mesurer les chances des divers candidats.

EVELYN LEOPOLD
REUTER

Nations unies — La France s'est retrouvée isolée hier sur la nomination du prochain secrétaire général de l'ONU.

Lors d'un « tour de table » sur les candidats à la succession de Boutros Boutros-Ghali, dont le mandat expire le 31 décembre, tous les membres du Conseil de sécurité de l'ONU à l'exception de Paris ont voté pour le Ghanéen Kofi Annan.

Les 15 membres du Conseil procédaient à deux nouveaux votes blancs afin d'« encourager » ou de « décourager » chacun des candidats, tous africains.

Kofi Annan, secrétaire général adjoint de l'ONU et responsable des opérations de maintien de la paix, a obtenu 14 voix pour

et une voix contre. Lors d'un vote blanc mercredi, il avait obtenu 11 voix.

Le ministre ivoirien des Affaires étrangères, Amara Essy, a obtenu sept voix. Le candidat préféré par Paris fut président de l'Assemblée générale de l'ONU en 1994 et 1995; il parle un anglais hésitant. Deux membres permanents du Conseil, vraisemblablement les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont voté contre.

Pour être élu lors du vote officiel, un candidat doit obtenir au moins neuf voix et ne se heurter à aucun veto des membres permanents (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine, Russie).

Les deux autres candidats, le Mauritanien Ahmedou Ould-Abdallah, ancien ministre des Affaires étrangères, et le Nigérien Hamid Algabidi, ancien premier ministre, ont obtenu respectivement 4 et 3 voix.

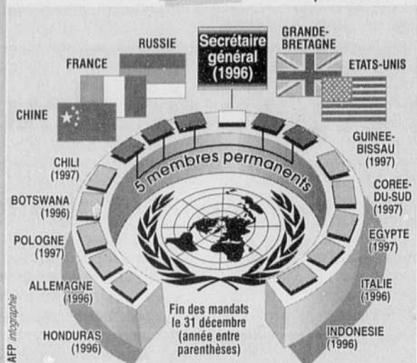
Un candidat de compromis ?

Il n'y a pour le moment aucune autre nouvelle candidature, a précisé le président du Conseil, l'Italien Paolo Fulci.

ONU cherche secrétaire général

La clef de l'élection: les 15 pays du Conseil de sécurité

Pour être désigné par le Conseil de sécurité il faut: 9 pour et aucun veto des cinq membres permanents



Fin des mandats le 31 décembre (année entre parenthèses)

Commentant le vote de jeudi, l'ambassadeur britannique John Weston a déclaré: « C'est une discussion très encourageante. » Il a ajouté que les événements évoluaient dans la bonne direction. L'ambassadeur de France, Alain Dejammet s'est contenté

d'espérer que le prochain secrétaire général serait « africain et que, très probablement, il parlerait le français ».

En privé, des diplomates français ont expliqué qu'ils n'avaient aucun grief particulier à l'encontre de Kofi Annan, qui connaît le français, mais aurait préféré d'autres candidats comme Amara Essy ou Ahmedou Ould-Abdallah.

Dans l'hypothèse où Paris ne changerait pas d'avis, le choix pourrait se porter sur un candidat de compromis.

La France serait intéressée, estime-t-on de source diplomatique, par une candidature de l'Algérien Lakhdar Brahimi, qui avait supervisé l'année dernière une opération de l'ONU en Haïti, ou de l'Ivoirien Alassane Ouattara, un des vice-présidents du FMI.

Un autre nom circule, celui de l'Ivoirien d'origine ougandaise Olara Otunnu, président de l'International Peace Academy, un groupe de réflexion basé à New York, mais l'Ouganda serait hostile à cette candidature.

Ça se corse entre la France et les États-Unis

L'affaire du toast: la « cerise sur le sundae » d'un processus continu de dégradation

L'attitude du ministre français des Affaires étrangères Hervé de Charette et de l'ambassadeur français à l'OTAN Gérard Errera a été « impardonnable », a affirmé hier un haut responsable américain, en réaction à l'incident de mardi à l'OTAN. Lors de cet incident, M. de Charette « s'était levé et avait quitté la salle pour ne plus y revenir » à la fin de la session de travail des seize ministres de l'OTAN, dès que le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana eut entamé l'hommage au secrétaire d'État sortant Warren Christopher.

MICHEL LECLERCQ

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'affaire du « toast » de l'OTAN en l'honneur du secrétaire d'État Warren Christopher que son homologue français, Hervé de Charette, aurait ostensiblement boudé, illustre l'état d'exaspération qu'ont atteint récemment les relations entre les États-Unis et la France.

M. de Charette a-t-il refusé délibérément de rendre hommage à M. Christopher, qui doit prochainement quitter ses fonctions, seul parmi les quinze autres ministres des Affaires étrangères de l'OTAN réunis mardi à Bruxelles? Washington l'affirme. Paris a démenti avec véhémence cet incident qui a agité toute la journée les chancelleries

des deux pays, avant de devoir reconnaître dans la soirée que M. de Charette était effectivement absent lors de cet hommage.

Pour Washington, l'attitude de M. de Charette et de l'ambassadeur français à l'OTAN Gérard Errera a été « impardonnable », alors que Paris avait dénoncé un peu plus tôt des informations « mensongères et malveillantes ».

L'affaire n'aurait sans doute pas fait si grand bruit, si elle ne survenait à un moment où les relations entre les deux pays traversent une passe particulièrement difficile, même s'il est vrai que les rapports franco-américains ont connu par le passé, de manière cyclique, des périodes de tension et d'irritation réciproques.

Mais ces derniers mois ont été l'occasion d'affrontement franco-américains sur la plupart des grands dossiers internationaux, qu'il s'agisse de l'Irak, du processus de paix au Proche-Orient, d'une intervention internationale en Afrique centrale, de la réélection du secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali ou encore des différends commerciaux.

Un conflit majeur oppose également les deux pays à propos du commandement sud de l'OTAN, détenu par un amiral américain et que la France voudrait confier à un officier européen. Ce différend bloque le processus de rénovation interne de l'Alliance atlantique.

La colère des États-Unis dans l'affaire du « toast » serait due au fait que M. de Charette « s'était levé et avait quitté la salle pour ne plus y revenir » à la fin de la session de travail des seize ministres de l'OTAN, dès que le secrétaire général de l'OTAN Javier Solana eut entamé l'hommage prévu au secrétaire d'État Warren Christopher.

Un autre haut responsable américain, M. de Charette « a été le seul ministre à ne pas féliciter le secrétaire d'État ».

Paris a contesté cette version, en expliquant que M. de Charette, n'était pas le seul ministre alors absent. Lors de l'hommage rendu par M. Solana, d'autres ministres des Affaires étrangères parmi les seize de l'Alliance, et « pas des moindres », étaient absents, a affirmé un responsable français, se refusant à citer ces noms.

De surcroît, a-t-il fait valoir, cet hommage qui « était pas inscrit à l'ordre du jour », est intervenu en fin de la session ministérielle de l'Alliance atlantique, au moment où le chef de la diplomatie française tenait une conférence de presse. Auparavant, M. de Charette

avait qualifié l'incident de manœuvre. « Je condamne sévèrement les manœuvres de ce genre [...] Je ne doute pas qu'il s'agisse d'une manœuvre », avait-il dit.

Pour le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt, « l'objectif de ceux qui l'ont colportée est visiblement de détériorer les relations franco-américaines ».

Irak, OTAN, ONU: les pommes de discorde ne manquent pas

L'air conditionné dans la voiture, un luxe inacceptable

Un patron cubain sera renvoyé pour « pratiques capitalistes »

DENIS ROUSSEAU
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Havane — Le directeur d'une entreprise d'État cubaine devra sans doute être licencié, en dépit des bons résultats de sa gestion, parce qu'il circule dans une voiture équipée de l'air conditionné. Ainsi en a décidé le vice-président de Cuba, Carlos Lage.

Le nom du coupable n'a pas été révélé par le vice-président, qui a cité cet exemple d'entorse au mode de vie « austère » imposé aux cadres cubains lors d'une réunion lundi dernier avec les chefs d'entreprises d'État opérant en devises, et dont le compte rendu a été publié hier par *Granma*, quotidien du Parti communiste cubain.

Le statut de « pays socialiste fait que la politique est aussi important, sinon plus, que l'économie », a rappelé à ses interlocuteurs Carlos Lage, considéré comme l'artisan des réformes économiques du début de la décennie à Cuba.

Le vice-président a alors « cité l'exemple d'une entreprise qu'il a visité et qui avait amélioré sa production, diminué ses coûts, amélioré le statut de ses travailleurs, et dont le directeur a une voiture à air conditionné ».

« Il est probable qu'il faudra le remplacer », a averti M. Lage en estimant que ce cadre allait « perdre son prestige et le respect de ses subordonnés ». « Notre système politique exige de nos cadres de direction l'austérité et la rigueur dans le travail et dans la vie privée », a-t-il expliqué.

Les températures estivales à Cuba peuvent être de l'ordre de 35 degrés avec jusqu'à plus de 95 % d'humidité relative.

« Parfois, certains camarades se laissent entraîner par les pratiques du capitalisme, avec lequel nous avons des relations de plus en plus étroites, et cela aboutit au discrédit des dirigeants, et donc de la Révolution », s'est-il alarmé devant les cadres.

Il en a appelé à « la conscience, à la responsabilité et à la vigilance politique des chefs » pour détecter les entorses au « véritable climat d'austérité » qui doit prévaloir dans les entreprises, administrations et organismes de l'État.

Ces écarts « se constatent très souvent dans de petits détails qui peuvent aboutir à un éloignement du cadre vis-à-vis des travailleurs: ce sont de petites choses qui affaiblissent et peuvent mener, bien sûr, à la corruption », a expliqué M. Lage.

« Des mesures d'alerte doivent être adoptées, des éclaircissements doivent être demandés, de manière constructive tout d'abord, bien sûr, de manière critique ou d'autre caractère lorsque c'est nécessaire », a-t-il averti.

En septembre dernier, *Granma* s'était inquiété des progrès de la corruption — y compris dans les rangs du Parti communiste — à la faveur de l'ouverture de Cuba aux entreprises étrangères et au tourisme, rendue nécessaire par l'effondrement du monde communiste qui subventionnait l'économie jusqu'au début des années 90.

Depuis juillet dernier, les cadres politiques et économiques cubains sont invités à signer un « Code d'éthique » qui préconise notamment de « dénoncer et combattre la corruption [...] face aux tentations et pratiques allant de pair avec l'économie de marché, avec laquelle nous sommes obligés d'avoir des relations ».

« Des petits détails qui peuvent mener à la corruption »

Réconciliation guatémaltèque à Madrid

GUILLERMO ALTARES
AGENCE FRANCE-PRESSE

Madrid — Le gouvernement guatémaltèque et l'Union nationale révolutionnaire du Guatemala (URN) ont signé, hier à Madrid, un accord fixant les bases de la réinsertion de la guérilla dans la vie politique du pays.

Cet accord constitue l'une des dernières étapes du processus de paix dans ce pays d'Amérique centrale, avant la signature de l'accord global prévu le 29 décembre au Guatemala.

L'accord de Madrid, signé au siège du ministère des Affaires étrangères, a été paraphé par le président de la Commission gouvernementale de paix, Gustavo Porras, le commandant de l'URN Pablo Monsanto et le modérateur des Nations unies Jean Arnault, en présence des représentants des pays garants et de 250 invités (dont 70 personnalités de la vie politique et sociale du Guatemala).

L'accord, au terme duquel l'URN se transformera en parti politique, reconnaît « le droit inaliénable » de toute la société guatémaltèque « à connaître la vérité » et à découvrir les violations des droits de l'homme.

Dans le cadre de la réinsertion de la guérilla dans la vie politique, il est prévu une extinction de la responsabilité pénale pour les délits politiques et les délits de droit commun annexés liés au conflit armé. Le texte de l'accord signale toutefois que sont exclus de cette « amnistie » les délits « imprescriptibles » comme les atteintes aux droits de l'homme.

Tous les intervenants lors de la cérémonie de signature ont souligné que l'application de cet accord ne pourra être menée à bien qu'avec la volonté de réconciliation de toutes les parties s'étant affrontées pendant la guerre civile. Celle-ci, qui a duré 36 ans, a fait 150 000 morts et entraîné le déplacement d'un million de personnes.

Pressions diplomatiques sur Slobodan Milosevic

Belgrade (AFP) — Le chef de la diplomatie italienne Lamberto Dini a exprimé directement hier au président serbe Milosevic les préoccupations de l'Occident sur la situation en Serbie alors que 90 000 manifestants sont descendus dans la rue pour protester contre le pouvoir en place.

M. Lamberto Dini a été le premier haut responsable occidental à rencontrer le président serbe depuis le début, il y a plus de trois semaines, du mouvement de contestation contre le président Milosevic.

Agissant en porte-parole de la communauté internationale, il a réaffirmé les de-

mandes occidentales d'un dialogue rapide entre le pouvoir et l'opposition tout en estimant que celle-ci « demande trop actuellement ». « Il faut qu'il y ait un dialogue pour sortir de l'impasse dans le respect des principes démocratiques qui sont la base de toutes les initiatives de l'Union européenne », a dit M. Dini.

• LE MONDE •

L'attentat provoque la crispation à Jérusalem

Les discussions sur Hébron sont encore plus compromises après les nouvelles violences

JEAN-LUC RENAUDIE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — L'attentat qui a coûté la vie à une Israélienne et son fils en Cisjordanie risquait hier de compliquer davantage les négociations israélo-palestiniennes, en panne depuis deux mois et demi.

«Les discussions de paix sont impossibles avec de tels incidents»

Le premier ministre Benjamin Nétanyahou a justifié son intransigeance sur la question de Hébron, supposée devenir autonome prochainement, en soulignant que les auteurs de l'attentat de mercredi avaient pu venir impunément d'une zone autonome avant d'y retourner.

«Les Palestiniens peuvent désormais comprendre pourquoi nous insistons pour obtenir des arrangements de sécurité nécessaires à Hébron», a expliqué M. Nétanyahou.

Le ministre des Finances, Dan Meridor a indiqué qu'Israël «ne pourrait pas poursuivre les discussions de paix si elles sont accompagnées de tels incidents». Le chef du conseil des implantations de Cisjordanie Aa-

du lendemain d'un attentat anti-israélien qui a renforcé l'intransigeance politique à Jérusalem, un Israélien a abattu hier un Palestinien qu'il soupçonnait de chercher à s'introduire chez lui, dans le village de Kochav Michael, dans le sud d'Israël, a annoncé la police israélienne. La police interroge actuellement le meurtrier de Samir Abou Chafka, un employé de maison de son voisin, originaire de Gaza. À Gaza, la police indique que quatre autres Palestiniens ont été blessés lors de cet incident, mais cette affirmation est démentie par la police israélienne. La police palestinienne a demandé aux autorités israéliennes l'ouverture d'une enquête conjointe pour éclaircir les circonstances exactes de cet incident.

ron Domb a appelé le gouvernement à renoncer au redéploiement à Hébron et à construire de nouvelles implantations «pour répliquer aux terroristes».

Pour M. Nétanyahou, l'arrestation et l'extradition des meurtriers constitue un «test» avant Hébron car il «serait inacceptable que l'Autorité palestinienne donne refuge à des criminels».

La police palestinienne coopère

Depuis deux mois et demi, les discussions sur le retrait de l'armée de 80 % de Hébron sont bloquées. L'opération aurait dû avoir lieu en mars, selon un accord conclu entre Israël et l'OLP. Mais M. Nétanyahou insiste pour obtenir

des garanties supplémentaires afin de mieux assurer la protection de 400 colons installés au milieu de 120 000 Palestiniens.

«Du point de vue de la sécurité, il n'y a pas de différence entre Tel-Aviv, Hébron et Beit El», a déclaré M. Nétanyahou en parlant de la colonie de Beit El, près de laquelle l'attentat s'est produit. Le ministre de la Défense, Yitzhak Mordehai, a estimé que l'Autorité palestinienne aurait pu «faire bien davantage pour empêcher cet attentat terroriste».

Les responsables israéliens ont toutefois reconnu que la police palestinienne coopérerait dans l'enquête. Pour la première fois, des officiers et des membres des services

de sécurité israéliens ont pu pénétrer peu après un attentat anti-israélien dans une ville autonome, avec le feu vert de l'Autorité. Ils ont pu examiner la voiture utilisée par les trois auteurs de l'attentat, retrouvée calcinée dans un dépôt d'ordures à Ramallah.

Le directeur de cabinet du premier ministre, le général de réserve David Agmon, a admis qu'une «certaine coopération» existait sur le terrain. Israël a cependant insisté pour que les auteurs de l'attaque de mercredi lui soient livrés, de même que 19 autres Palestiniens accusés par Israël d'avoir commis des attentats précédents. L'armée continuait hier à imposer un blocus total sur Ramallah, une ville de 40 000 habitants.

«Le refus d'extrader ces terroristes, dont certains se promettent librement, constitue une violation des accords d'autonomie», a affirmé M. Agmon, soulignant qu'il ne s'agissait pas d'un «ultimatum» pour la poursuite des négociations sur Hébron.

Un responsable de l'Autorité, Soufian Abou Zayda, a exclu toute extradition. «Ce serait contraire aux accords d'autonomie», a-t-il dit à la radio israélienne. «Si les auteurs de l'attentat sont capturés par la police palestinienne, ils seront jugés par un tribunal palestinien et purgeront leur peine dans une prison palestinienne», a ajouté M. Zayda.

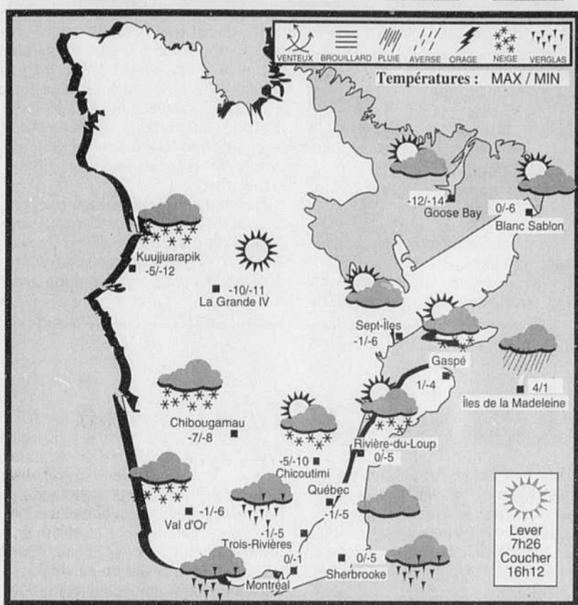
TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 0	min -1	max 0	-4/0	-5/0



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max -1	min -5	max 0	-4/1	-5/1

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 0	min -4	max -1	-5/-2	-6/-2

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE BEAUHARNOIS NO: 760-02-002641-962

COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
CAISSE POPULAIRE DES JARDINS CHRIST-ROI DE CHATEAUGUAY, personne morale, ayant son siège au 169 rue Maple à Châteauguay, district judiciaire de Beauharnois, Cc. J6J 3R1

Partie demanderesse
SYLVIE LAFOND, de domicile et résidence inconnus
Partie défenderesse
ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR La défenderesse SYLVIE LAFOND est, par les présentes, requise de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'inventaire des pièces a été laissée au greffe de la Cour du Québec (Chambre civile) du district de Beauharnois au 180 rue Salaberry à Valleyfield, à son intention.

De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut, conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Valleyfield, ce 10 décembre 1996
MICHEL VEZINA, Greffier de la Cour du Québec (Chambre civile)
L'ECUYER, L'ECUYER, Avocats Me Stéphane L'Ecuyer 265, boul. D'Anjou, bureau 203 Châteauguay (Québec) J6J 5J9 Tel: (514) 692-4588 Procureurs de la demanderesse.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie GÉLUFORT INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Signé à Montréal, ce 9^{ème} jour de décembre 1996
LUC MARTEL, Avocat Procureur de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
(Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)
PRENEZ AVIS que la compagnie AUSTIN NICHOLS CANADA INC., ayant son siège social au Bureau 3400, Tour de la Bourse, 800 Place

Victoria (Québec) Canada, H4Z 1E9, demandera à l'inspecteur des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet déposera au registre individuelles, des sociétés et des personnes morales l'avis requis par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

MONTREAL, le 11 décembre 1996.
MARTINEAU WALKER, société en nom collectif Procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie 2639-4247 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 10 décembre 1996
Me HERSHIE FRANKEL, Procureur de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO: 500-02-049141-968
COUR DU QUÉBEC
PRESENT
GREFFIER ADJOINT
BOISERIES RAYMOND INC.

Partie demanderesse
MARIO LEBLANC
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à Mario Leblanc, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, Notre-Dame Est, Montréal (Québec), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Mario Leblanc. Lieu: Montréal Date: 11 décembre 1996
MICHEL MARTIN, GREFFIER.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL NO: 500-05-027149-960
COUR SUPÉRIEURE
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA
Partie requérante
PIERRE GAETAN TRUDEL
Partie intimée

AVIS
A: PIERRE GAETAN TRUDEL
PRENEZ AVIS que le procureur de BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, a déposé au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, au 1^{er} rue Notre-

Dame, Montréal, Québec, H2Y 1B6, une copie du préavis d'exercice de prise en paiement à votre intention. A moins que vous n'ayez remédié aux défauts dénoncés audit préavis dans un délai de soixante (60) jours à compter de l'inscription de ce préavis du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, il pourra être procédé suivant la loi.

Lieu: Montréal Date: 11 décembre 1996
MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
SPHERES COMMUNICATIONS INC. PRENEZ AVIS que la compagnie Sphères Communications Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Signé à Verdun, ce 09 décembre 1996
JEAN-JACQUES LEDUC, Président.

PRENEZ AVIS que la compagnie DARLEW INVESTMENT CORPORATION / CORPORATION DE PLACEMENTS DARLEW demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 29 novembre 1996
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER Les procureurs de la compagnie.

AVIS EST donné que l'inventaire des biens de feu ANDRÉ BARRETTE, en son vivant domicilié au 6131 Bannantyne, Verdun, Québec, H4H 1G1 et décédé à Verdun, Québec, le 5 septembre 1996, a été fait par le liquidateur successoral, Murielle PARKER, peut être consulté à l'étude de:

Me ROBERT BEAULIEU, notaire 5035, rue De Verdun, bureau 300 Verdun, Québec, H4G 1N5 Téléphone: 766-0800
DONNÉ à Verdun, ce 21 novembre 1996.

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Transports Québec Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C) et de services professionnels (type P).

Contrats de type A et P: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec ou, le cas échéant, dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental. Les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat postal à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents:

Québec Service des contrats Ministère des Transports du Québec 700, boul. René-Lévesque Est 2 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Téléphone: (418) 644-8848	Montréal Service des contrats Ministère des Transports du Québec 35, rue de Port-Royal Est 3 ^e étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Téléphone: (514) 873-6061
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Contrats de type C: seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, le cas échéant, dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment. Les entrepreneurs doivent commander le dossier d'appel d'offres en leur nom. Le ministre des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres pour les contrats de type C; les entrepreneurs doivent désormais les commander par l'entremise des systèmes électroniques d'appels d'offres: CIEC de Transcom (1 800 482-2432) ou SIOS, de la Société de gestion des systèmes d'information (1 800 361-4837) qui publient également le présent avis d'appel d'offres. On peut toutefois consulter les dossiers au Service des contrats du ministre des Transports aux adresses mentionnées précédemment.

Pour tous les types de contrats, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique «Garantie de soumission exigée».

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues.
Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

AVIS IMPORTANT
A compter du 1^{er} janvier 1997, le ministère des Transports du Québec cessera de publier dans les journaux les appels d'offres relatifs à l'exécution de travaux de construction.

C Contrat no 4274-96-0306 — Installation d'un système d'éclairage sur l'autoroute Jean-Lesage (A-20) entre les routes 173 et Mgr Bourget, municipalité de Lévis (Lévis).
Garantie de soumission exigée: 34 600 \$ (cautionnement) ou 17 300 \$ (autre)
Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec.
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 7 janvier 1997, 15 h.

AVIS PUBLIC

TRAIN

AUTOBUS

MÉTRO

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX TARIFS DES MODES DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN en vigueur dès le 1^{er} janvier 1997

Dans le but de mieux servir les usagers des trains de banlieue, l'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT a décidé d'harmoniser les titres et les tarifs nécessaires pour les déplacements sur les lignes de trains de Montréal / Deux-Montagnes et de Montréal / Rigaud. Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1997.

- Dans la zone 1, le tarif a été ajusté à celui approuvé par la STCUM;
- Dans la zone 2, le tarif unitaire de la ligne Montréal / Deux-Montagnes est ajusté à celui approuvé par la STCUM
- Dans la zone 3, les titres mensuels de la ligne Montréal / Rigaud sont remplacés par la carte métropolitaine;
- Dans la zone 4, les tarifs des titres mensuels de la ligne Rigaud sont dorénavant les mêmes que ceux en vigueur dans la zone 4 sur la ligne Deux-Montagnes.
- De plus, à partir de 1997, les mêmes cartes mensuelles peuvent être utilisées sur les deux lignes de trains.

	Carte mensuelle train seulement		Carte mensuelle train, métro et autobus STCUM		Ticket train seulement		Carte mensuelle train, métro et autobus STCUM, STL, STRSM	
	régulier	réduit*	régulier	réduit*	régulier	réduit*	régulier	réduit*
De Montréal à :								
Zone 1			45,00 \$ **	19,00 \$ **	1,35 \$ **	0,70 \$ **		
Canora Mont-Royal Montpellier Du Ruisseau Bois-Franc								
Zone 2			58,50 \$	29,25 \$	2,70 \$	1,40 \$		
Sunnybrooke Roxboro-Pierrefonds								
Zone 3					3,30 \$	1,65 \$	73,00 \$	40,00 \$
Île Bigras Sainte-Dorothée								
Zone 4								
Grand-Moulin Deux-Montagnes	85,00 \$	42,50 \$	102,50 \$	51,25 \$	3,30 \$	1,65 \$		

	Carte mensuelle train seulement		Carte mensuelle train, métro et autobus STCUM		Ticket train seulement		Tarif au comptant train seulement		Carte mensuelle train, métro et autobus STCUM, STL, STRSM	
	régulier	réduit*	régulier	réduit*	régulier	réduit*	régulier	réduit*	régulier	réduit*
De Montréal à :										
Zone 1					8,00 \$ **	4,00 \$ **				
Vendôme Montréal-Ouest Lachine Dorval			45,00 \$ **	19,00 \$ **			1,85 \$ **	1,00 \$ **		
Zone 2			58,50 \$	29,25 \$	2 billets de la zone 1	2 billets de la zone 1	3,70 \$	2,00 \$		
Pine Beach Valois Pointe-Claire Cedar Park Beaconsfield Beaurepaire Baie d'Urfé Sainte-Anne-de-Bellevue										
Zone 3					5 pour 14,50 \$	5 pour 7,25 \$	4,25 \$	2,10 \$	73,00 \$	40,00 \$
Île Perrot Pinouart Dorion										
Zone 4					5 pour 18,00 \$	5 pour 9,00 \$				
Hudson Rigaud	85,00 \$	42,50 \$	102,50 \$	51,25 \$			4,75 \$	2,40 \$		

Tarifs métropolitains

Carte mensuelle métro et autobus	73,00 \$
STCUM, STL, STRSM régulier	40,00 \$
réduit	

Notes

- ** Le tarif réduit s'applique aux personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux écoliers de moins de 18 ans, sur présentation d'une carte d'identité émise par la STCUM, STRSM ou STL.
- ** Selon les tarifs approuvés par la STCUM à partir du 1^{er} janvier 1997.
- *** À partir de mars 1997, les tickets à tarif régulier se vendront en carnet au prix de 12 pour 16,00 \$ et les tickets à tarif réduit au prix de 12 pour 8,00 \$.

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTELEMENT

- 1- Léopard. — Ampère.
- 2- Sèche-rose. — Cou-gouar.
- 3- Respectable. — Iridium.
- 4- Pouffé. — Il écrit «Les Plouffe».
- 5- Greffe. — D'Icarie.
- 6- Géant. — Fruit.
- 7- Chinook. — «Moi». — Bienheureux.
- 8- Unité de masse linéique. — Utilise. — Qui a cessé d'être.
- 9- Racaille. — Époque. — Tamis.
- 10- Poison végétal. — Trou dans un mur.
- 11- Aluminium. — Tacot.
- 12- Essentiel.

VERTICALEMENT

- 1- Port. — Vésuve.
- 2- Fourbu. — Mille-pattes.
- 3- Textile. — Sonner.
- 4- Petite ode. — Vieux.

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
B	A	R	O	S	C	O	P	E	S	C	O
O	R	I	P	E	A	U	R	H	U	M	
O	N	A	U	B	R	I	G	A	D	E	
T	I	N	E	I	T	A	S	E			
E	C	O	T	O	N	E	N	A	J	A	
F	A	C	I	L	E	M	O	R	A	L	
A	R	A	I	F	O	U	R	E			
S	O	E	N	E	R	V	E	L	E		
S	U	R	N	O	M	M	E	L	E		
N	I	K	O	N	O	L	L	I	E		
O	N	T	E	E	N	L	I	S			
M	E	R	I	S	E	N	S	I			

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
↓	↓	↓	↑	↑
-40.10	-58.85	-98.81	+0.13	-0.20
2809.33	5722.84	6303.71	73.61	369.00

Le livre de l'année!
QUÉBEC
 FIDES
 LE DEVOIR
 1997

Après Canadien International

CP Rail devra se frotter aux TCA

PRESSE CANADIENNE

Calgary — Une autre entreprise canadienne de transport en difficulté table sur des concessions de salaire et d'emplois afin de rentabiliser ses activités au Québec et en Ontario. Et elle devra également se frotter aux TCA, qui promettent de faire appel au gouvernement.

Le Chemin de fer Saint-Laurent et Hudson, filiale en difficulté du Canadien Pacifique (CP), pourrait agir mais le président du CP, Robert Ritchie, a refusé de commenter les chiffres de la veille ne faisant ressortir pas moins de 1300 mises à pied, affectant ainsi 30 % de son personnel. «Nous recherchons à obtenir des gains de productivité importants, a enchaîné Barry Scott, porte-parole de CP Rail. Ces gains peuvent inclure des baisses salariales, des horaires de travail flexibles et des changements aux règles touchant les heures supplémentaires et l'ancienneté. Ces changements sont essentiels. Nous en avons besoin rapidement.»

M. Ritchie a, pour sa part, estimé nécessaire que moins de gens exploitent le Saint-Laurent et Hudson. Il a dit espérer pouvoir réduire de moitié le nombre des catégories d'emploi, ce qui se traduirait par des pertes de postes si jamais il parvenait à renégocier les conventions collectives avec les sept syndicats représentant ses travailleurs, au printemps. «Les gains de production devront passer par une réduction du personnel, a déclaré M. Ritchie en entrevue. Les petits réseaux se débrouillent habituellement avec 30 % de moins [d'employés].»

Le président du CP a clairement indiqué que le Saint-Laurent et Hudson pourrait être vendu si jamais des négociations avec les syndicats s'avéraient impossibles, mais également si le réseau ne pouvait profiter d'une taxation plus avantageuse.

Quant à elle, la partie syndicale a répliqué que d'importantes mises à pied seraient désastreuses pour le chemin de fer régional. «Ce serait dévastateur. Je ne sais pas ce qui en resterait», a déclaré

le vice-président de la Fraternité des préposés à l'entretien des voies, Ken Deputuck, qui représente 4000 employés de CP au pays.

«Nous estimons que le personnel en place est déjà squelettique. Je ne vois pas comment ils pourraient fonctionner après de telles compressions», a-t-il poursuivi.

M. Ritchie a indiqué que certaines entreprises ferroviaires s'étaient montrées désireuses d'acquiescer le Saint-Laurent et Hudson, dans sa totalité ou partiellement.

Quoi qu'il en soit, le président du CP a indiqué que l'entreprise souhaitait conserver sa filiale, espérant la replacer sur la voie de la rentabilité. Il a dit s'attendre à ce que le réseau rentre dans ses frais, cette année, après avoir perdu 65 millions en 1995.

L'aventure qui s'engage chez CP Rail repose sur un scénario similaire à celui qui est venu définir la crise chez Canadien International. Le transporteur aérien a obtenu un accord de principe de ses six syndicats sur les compressions salariales et les concessions demandées à ses employés, non pas sans avoir mené une rude bataille avec l'exécutif des Travailleurs canadiens de l'automobile. Les deux compagnies, et leurs principaux concurrents, sont victimes de ce que les syndicats ont appelé une «guerre de prix prédateur». «Les problèmes qui frappent l'industrie aérienne sont les mêmes dans l'industrie du rail», a résumé Dennis Cross, président du local 101 des TCA représentant 1300 membres dans l'Est canadien. Les représentants des TCA devraient rencontrer la direction de Saint-Laurent et Hudson la semaine prochaine à Montréal.

Dans le dossier de Canadien International, les TCA ont lutté d'arrachepied pour ne pas se soumettre au plan de compressions salariales déposé par le transporteur. «Nous entendons être aussi fermes dans nos négociations avec le CP et exercer une pression sur Ottawa pour que le gouvernement offre des baisses de taxes et d'autres concessions à CP Rail», a ajouté Dennis Cross.

Accord sur les technologies de l'information

Un marché de 600 milliards libéralisé

Le réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce s'est terminée hier avec la conclusion d'un important accord prévoyant la suppression des droits de douane sur un grand nombre de produits dans le secteur de l'informatique et des communications.

REUTER

Singapour — L'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a obtenu hier un important succès avec la conclusion d'un accord concernant la libéralisation du marché mondial des technologies de l'information (ITA).

A l'issue de quatre jours d'intenses discussions l'accord a été conclu par l'Union européenne et les États-Unis et signé par une trentaine de pays représentant au moins 80 % de ce marché mondial de l'infotech, évalué à 600 milliards actuellement et au double d'ici la fin du siècle.

Européens et Américains sont convenus d'appliquer l'accord ITA à l'ensemble des produits du secteur des circuits, y compris les photocopieurs numériques et les condensateurs, mais pas à l'électronique grand public et les équipements audio, a précisé le commissaire européen Leon Brittan.

Ainsi les prix des voitures, téléphones, semi-conducteurs, logiciels informatiques, CD-Rom, et autres écrans d'ordinateurs notamment devraient baisser très sensiblement. «Pratiquement tous les foyers possèdent des équipements entrant dans le secteur des technologies d'information», a expliqué le ministre néerlandais du Commerce, Anneke van Dok.

Selon le représentant américain au Commerce, Charlene Barshefsky, le



MIKE FIALA ASSOCIATED PRESS

Malgré l'accord, le sous-ministre chinois du commerce extérieur, Long Yongtu, n'était pas tout à fait de la fête, parce qu'on n'admet toujours pas son pays comme membre à part entière de l'OMC.

commerce international tirera d'immenses bénéfices commerciaux et industriels de cet accord mais l'Europe, qui a les droits de douane les plus éle-

pays signataires de l'accord d'ici le 15 mars 1997.

Des nombreux pays membres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) ont déjà fait savoir qu'ils étaient favorables à l'accord mais ils réclament un calendrier plus «souple» pour la levée des droits de douane.

Les pays pauvres se sont plaints «de la cupidité des grandes entreprises» et ont accusé les ministres d'avoir escamoté les rapports économiques Nord-Sud. «En fin de compte, le grand gagnant de la conférence ministérielle sera la cupidité des grandes entreprises, alors que les intérêts des pays les plus pauvres auront été à nouveau trahis», ont affirmé diverses ONG d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique regroupées au sein du Réseau du Tiers-Monde (TWN).

Les ministres du Commerce sont toutefois convenus hier de citer dans la déclaration finale l'amélioration des droits des travailleurs. Le Pakistan, qui ne voulait pas en entendre parler et avait crié victoire avant l'heure, a reconnu que les droits du travail figureraient dans le texte. Il s'agit d'une nouvelle victoire pour les États-Unis, qui avaient menacé de bloquer la déclaration si les droits des travailleurs n'étaient pas mentionnés.

Les pays en développement, qui contestaient tout lien entre droit du travail et commerce, ont cependant estimé avoir remporté une victoire en réglant le problème une fois pour toute, l'OMC reconnaissant dans le texte final que «des avantages compétitifs des pays, notamment des pays en développement, ne devaient en aucun cas être remis en question».

Désormais l'Organisation internationale du Travail sera l'organisme compétent chargé «d'établir et de promouvoir des normes satisfaisantes» dans ce secteur en collaboration avec l'OMC.

Destinations au Canada et aux États-Unis

Canadien vend des places en solde

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Canadien International poursuit sa politique de «récupération». De concert avec ses partenaires régionaux, le transporteur a annoncé hier un solde de places sur tous les vols au Canada et aux États-Unis, «en vue de regagner sa position sur le marché». Air Canada a immédiatement répondu à l'invitation.

Jusqu'au 20 décembre, la compagnie aérienne offre jusqu'à 45 % de réduction sur les tarifs des vols de son réseau canadien et américain, soit 110 destinations au pays et plus de 90 aux États-Unis. Le solde s'applique aux voyages effectués entre le 15 décembre et la fin de février, sauf quelques exceptions. Pour ce qui est des vols pour la Floride, la Californie et Hawaï, les tarifs réduits seront en vigueur du 6 janvier au 28 février. Dans tous les cas, l'achat de billets doit être fait au moins trois jours à l'avance.

«Bien que les vols soient généralement pleins pendant les Fêtes, les voyageurs peuvent encore se procurer des places à tarifs réduits. Ce solde nous permet de combler les sièges vacants», a ajouté Canadien.

«L'approche du nouvel an, nous entrons dans la période ordinairement la plus lente de l'année en ce qui touche les voyages d'agrément au Canada», a souligné France Poulin, porte-parole de Canadien. Un solde contribue à stimuler la demande et attire des clients qui, autrement, n'auraient pas voyagé.»

Air Canada prend livraison de son premier A319

ALLAN SWIFT
PRESSE CANADIENNE

Air Canada a pris livraison, hier, de son premier Airbus A319, un tout nouvel appareil, moderne et économique, grâce auquel la ligne aérienne compte accroître sa part du marché nord-américain, dans le contexte de la libéralisation des services aériens entre le Canada et les États-Unis. Le transporteur, dont le siège social se trouve à Montréal, a commandé un total de 35 de ces biréacteurs pouvant accueillir 112 passagers, destinés à remplacer sa flotte de DC-9, vieillissants, qui seront d'ailleurs vendus. Les livraisons doivent s'échelonner au rythme d'environ deux par mois, d'ici à juin 1998.

Du coup, Air Canada devient le premier transporteur d'Amérique du Nord à exploiter l'appareil fabriqué par le consortium aéronautique européen Airbus Industrie. Ces acquisitions, ajoutées aux 34 appareils A320 et aux trois A340 qu'il exploite déjà, en feront également la ligne nord-américaine possédant le plus grand nombre d'avions Airbus.

Au siège social d'Airbus Industrie à Toulouse, le président et chef de la direction d'Air Canada, Lamar Durrett, a indiqué que les A319, plus efficaces que les autres appareils de même taille, conféreront à sa compagnie un «avantage concurrentiel volant» sur les autres transporteurs nord-américains.

On dit du A319 que sa consommation de carburant est inférieure de 32 % à celle du DC-9, qu'il peut transporter 37 % de plus de fret, qu'il compte 20 places de plus et que son rayon d'action est de près du double de celui du DC-9. «L'A319 s'insère à la perfection dans nos créneaux de marché, entre ceux auxquels est affecté le A320 de Canadair pouvant accueillir 50 passagers et ceux de l'A320 de 132 places», a souligné M. Durrett à l'occasion de la cérémonie de livraison, ses propos étant repris dans un communiqué émis par Air Canada.

«Or, voilà qu'au moment où nos lignes transfrontalières croissent et se développent, l'A319 fait son entrée. Il ne saurait y avoir moment plus opportun», a-t-il poursuivi, avant que le nouvel appareil ne s'envole en direction de Montréal.

L'A319 étant similaire au A320, son jumeau de plus grande taille, Air Canada fera des économies en terme de formation du personnel navigant et du personnel de maintenance.

EN BREF

Trois nouveaux Maxi & Cie

Le Devoir — Provingo procédera à l'ouverture simultanée, dimanche, de trois magasins Maxi & Cie, soit à Sainte-Foy, Boucherville et Saint-Hubert, pour un investissement de 30,5 millions. Alliant alimentation et produits de consommation courants, ces nouveaux magasins totalisent une surface de 250 000 pieds carrés et fournissent de l'emploi à plus de 350 personnes. Le premier Maxi & Cie a ouvert ses portes à Saint-Léonard, le 24 septembre dernier, et a dépassé dès le départ les objectifs fixés, a souligné Provingo, qui prévoit qu'à la fin de 1997, elle aura investi plus de 75 millions dans la création de onze magasins Maxi & Cie. Au total, plus de 1200 emplois seront créés à la suite de l'ouverture de ces nouveaux établissements. Les Maxi & Cie sont créés soit de toutes pièces, soit à partir de magasins Maxi existants auxquels on ajoute quelque 30 000 pieds carrés de produits et services non alimentaires aux 55 000 pieds carrés de produits alimentaires des Maxi. Les services bancaires, le développement photo, le laminage et l'encadrement et les services de nettoyeur s'ajoutent à la liste des nouveautés offertes par Maxi & Cie.

Ovitz quitte Disney

Los Angeles (AFP) — Le directeur général de Walt Disney, Michael Ovitz, quittera la compagnie le 31 janvier prochain, a annoncé hier à Los Angeles un communiqué de la société. «L'énergie, la créativité et le leadership de Michael vont me manquer à Disney», a déclaré le président de Disney, Michael Eisner. Des rumeurs circulaient depuis plusieurs semaines sur un départ de Disney de Michael Ovitz. Selon des informations de presse non confirmées, il pourrait prendre la direction de Sony aux États-Unis.

Gros sous dans les Andes

Lima (AFP) — Pour le premier semestre de 1996, le commerce bilatéral entre le Pérou et le Canada s'est accru de 40 % par rapport à la même période l'an dernier, a fait savoir hier un organisme qui regroupe des intérêts privés: le Conseil des affaires Pérou-Canada. Ces relations traversent une phase encourageante, à en juger par la tendance qui se dégage depuis 1994. Fin 1995, l'échange bilatéral Pérou-Canada a atteint 240 millions de dollars canadiens, soit une augmentation de 50 % sur l'année antérieure. L'organisme privé a indiqué que les investissements canadiens dans les terres andines dépassent les 1,3 milliards de dollars américains.

Le Congrès américain table sur une croissance de 2,3%

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le Bureau du budget du Congrès américain (CBO) a indiqué hier qu'il prévoyait une croissance du PIB autour de 2,3 % en 1997, relevant sa dernière prévision du mois de mai qui s'établissait à 1,9 %. Pour 1998, le CBO prévoit une croissance moindre de 2 %, une prévision inchangée.

Les projections du CBO seront notamment utilisées pour baser le projet de budget qui sera publié fin janvier. Elles serviront aux négociations entre les républicains du Congrès et la Maison Blanche. D'ici à 2007, le Congrès voit une croissance annuelle de l'économie américaine de 2,1 %.

L'indice des prix à la consommation pour 1997 devrait progresser de 2,9 %, contre une première estimation évaluée à 3,1 % en mai. Pour 1998, il devrait également se trouver autour de 2,9 %.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Règle des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 80 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B8.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
L'ÉQUIPE SPECTRA INC. POUR MONTRÉAL TRUST DU CANADA Métropolis 59 Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 185-678	Prolongation des heures d'exploitation de 2 permis de Bar avec danse et spectacles et d'un Bar avec danse spectacles projection de films de 03h00 am à 08h00 am dans la nuit du 18 au 19 janvier 1997 (sans vente d'alcool)	59 Ste-Catherine Est Montréal
9037-8688 QUEBEC INC. Riesto Le Match 276, rue Elgar Verdun Dossier: 263-509	Changement de catégorie de Bar avec terrasse à Bar sur terrasse additionnel 1 Bar	276, rue Elgar Verdun
9041-3329 QUEBEC INC. Café Cartier 1115, Sherbrooke Ouest # 1B Montréal Dossier: 283-622	1 Restaurant pour vendre	1115, Sherbrooke Ouest # 1B Montréal
CLÉMENT DUHAMEL, ROBERT LE GROS, ANDRÉ LE GROS Le Cordon du Québec Est 150, Notre-Dame Saint-Pierre Dossier: 351-775	Autorisation de danse et spectacles dans un Bar	150, Notre-Dame Saint-Pierre
9034-8467 QUEBEC INC. Samovar 345, rue St-Charles Ouest Longueuil Dossier: 533-422	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre sur terrasse à 1 Bar sur terrasse et changement de capacité	345, rue St-Charles Ouest Longueuil
2752-5104 QUEBEC INC. Salle de Billard Le Swimming 3943, rue St-Laurent Montréal Dossier: 805-341	Addition d'autorisation de danse et spectacles dans bar existant	3643, rue St-Laurent Montréal
9041-8153 QUEBEC INC. Le Chandellier 1425, chemin Gascon Terrebonne Dossier: 1357-300	Changement de catégorie de Bar à Restaurant pour vendre	1425, chemin Gascon Terrebonne
JAWANDA, Darshan Singh Apna Tandoor 1001, Jean-Talon Ouest Montréal Dossier: 1376-557	1 Restaurant pour vendre	1001, Jean-Talon Ouest Montréal
VERSABEC INC. OACI 999 University Montréal Dossier: 1376-896	1 Restaurant pour vendre	999 University Montréal
CINÉMA ST-EUSTACHE INC. Memphis Belle 477, 25e Avenue Saint-Eustache Dossier: 1377-908	1 Restaurant pour vendre	477, 25e Avenue Saint-Eustache
9036-5347 QUEBEC INC. Riesto Au P'tit Pierrot 239, boul. Ste-Rose Laval Dossier: 1377-324	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	239, boul. Ste-Rose Laval

Le président et directeur général
 Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

ÉCONOMIE

Le Dow Jones perd 1,5%

Les prises de bénéfice continuent

Les marchés financiers américains restent très volatils après les liquidations de mercredi, provoquées par les déclarations d'un influent banquier.

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les prises de bénéfices ont fait perdre à Wall Street près de 100 points hier, le principal baromètre de la bourse new-yorkaise s'orientant à la baisse moins d'une heure après l'ouverture en raison d'un renversement de tendance sur le marché obligataire.

Le déclenchement des coupe-circuits en début d'après-midi avait permis de limiter les pertes du principal indicateur, mais les liquidations ont repris de plus belle vers la clôture quand les titres meneurs comme IBM, Philip Morris et Intel sur la

bourse électronique (Nasdaq) ont décroché, selon Mace Blinksilver, analyste au Crédit Lyonnais Securities.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé en baisse de 98,81 points (-1,5 %) à 6303,71. En deux jours la perte se chiffre à près de 170 points, ou à 2,6 %. Le marché canadien a également fait écho à la glissade, l'indice TSE 300 abandonnant 58,85 points hier, à 5722,84. En deux jours, l'indice des 300 de Bay Street a perdu près de 200 points, ou 3,3 %.

Sur le marché obligataire, le rendement moyen sur les bons du Trésor américain à 30 ans, principale réfé-

rence, remontait à 6,63 % contre 6,56 % en début de journée et 6,63 % la veille. Le marché obligataire s'était détendu dans les premiers échanges après l'annonce d'un recul surprise des ventes de détail en novembre et d'une progression conforme aux attentes de l'indice des prix à la consommation le même mois.

Les marchés financiers américains restent très volatils après les liquidations de la veille, provoquées par les commentaires du banquier Robert Hormats, vice-président de Goldman Sachs International, au Wall Street Journal. M. Hormats estime que les investisseurs institutionnels japonais pourraient ralentir leurs achats d'obligations du Trésor américaines, et une telle éventualité «pourrait être le talon d'Achille des marchés obligataire et boursier».

«L'exubérance de l'ouverture était exagérée. Il n'y avait rien qui justifiait le gain de près de 50 points» enregistré dans les premiers échanges hier, a estimé M. Blinksilver.

Cet analyste estime que les investisseurs devraient essayer de stabiliser le marché boursier, mais qu'un test du niveau des 6275 points n'était pas exclu. Le principal indicateur avait touché un plancher de 6.292 points vendredi dernier en raison d'une déformation, selon les experts, de commentaires d'Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale (Fed).

M. Blinksilver ne prévoit pas de «ventes en gros», mais juge normales des prises de bénéfices avant la fin de l'année. Il prévoit que le Dow Jones devrait finir à 6400 points à la conclusion de 1996.

Rumeur démentie

Céline Dion n'investira pas dans le pétrole de Fidel, mais d'autres s'y intéressent

MICHEL DOLBEC PRESSE CANADIENNE

Paris — Céline Dion va-t-elle devenir un magnat du pétrole?

Rien n'est moins sûr même si Les Échos, un quotidien économique français, annonce que la star québécoise aurait décidé d'investir dans l'or noir. Céline Dion serait sur le point d'entrer dans le capital de Pebercan, une société canadienne fondée par des personnalités françaises pour exploiter des gisements de pétrole à... Cuba. Mais la société en question a vigoureusement démenti l'information. «Je ne sais pas d'où ça sort, a dit le vice-président aux Finances de Pebercan, M. Cédric Sirven. C'est farfelu.»

Avec ou sans Céline Dion, Pebercan demeure néanmoins une espèce de curiosité, tout d'abord parce qu'elle mise sur l'existence de gisements pétroliers importants dans le sous-sol cubain, ensuite parce que ses fondateurs ne connaissent rien au pétrole. Il s'agit en effet de personnalités qui ont fait fortune dans d'autres domaines: le jambon, les vêtements, le foot ou le cinéma, comme Gérard Depardieu. Tous ces investisseurs ont un ami en commun: Gérard Bourgoïn, le roi français du poulet et actionnaire majoritaire de la société.

Ce millionnaire est un ami de Fidel Castro et un des principaux fournisseurs de volailles de Cuba. «J'aimerais que tous les capitalistes soient comme Gérard Bourgoïn», a déjà dit Castro. Tout est parti de là. «Lors d'un voyage à Cuba, je me suis aperçu qu'il y avait un gros potentiel pétrolier», a raconté l'homme d'affaires aux Échos. (...) J'ai donc réuni une dizaine de copains et ensemble, on a mis sur la table 25 millions\$.

Une fois cet argent réuni, la nouvelle société a décroché de la Cupet, la société nationale pétrolière cubaine, une concession terrestre de plus de 9000 km carrés située sur la côte nord de l'île. Pebercan devrait ainsi devenir le premier exploitant pétrolier étranger à Cuba. Pour l'instant toutefois pas un seul baril de pétrole n'a été extrait du sol. Les premiers forages auront lieu pendant les premiers mois de 1997. Pour les financer, Bourgoïn et ses associés ont pris le contrôle d'une coquille vide cotée à la bourse de Montréal. Pebercan a été introduit sur le marché canadien à la fin de l'été.

«Nous sommes venus à Montréal



ARCHIVES LE DEVOIR

La star ne deviendra pas un magnat du pétrole.

parce que le marché nous autorisait à effectuer ce genre d'opération, à cause de la position très ferme du Canada face à la loi Helms-Burton et parce qu'il existe au Canada une tradition minière

dans les investissements plus forte qu'en Europe», a expliqué le vice-président de la société.

Aujourd'hui, un peu plus de 8 % du capital est public. L'action, introduite le 20 août, a gagné 50 % et cote à 3,70 \$. La société vaut maintenant 114 millions et doit augmenter son capital public de 35 millions dans le courant de l'année prochaine.

Mais avant d'en arriver là, Pebercan va faire appel à un placement privé de 30 millions. L'opération est en cours. Gérard Bourgoïn était à Montréal en début de semaine et à Toronto hier. Là, comme à Genève ou Paris, il tente d'attirer de nouveaux investisseurs. Comme Céline Dion? «Non, répète Cédric Sirven. Nous ne la connaissons pas. Nous n'avons pas eu de contacts avec elle.»

Pebercan s'attend à faire des profits dès 1998, même si Cuba n'est pas réputé pour ses champs de pétrole... «C'est une zone sous-exploitée», dit Gérard Bourgoïn, parce que les forages ont été faits avec du matériel russe. Notre production devrait dépasser 10 000 barils par jours dès l'an 2000.»



Les membres des caisses pop transigeront sur le Net

CLAUDE TURCOTTE LE DEVOIR

Dès mardi prochain, le 17 décembre, les membres des caisses populaires Desjardins du Québec et de l'Ontario pourront utiliser Internet pour effectuer toutes les transactions financières récemment rendues possibles par le service téléphonique AccèsD.

Yvon Breton, premier vice-président aux marchés du Mouvement Desjardins, assure que le système va bien fonctionner, mais il a avoué qu'on n'a quand même pris aucun risque en évitant d'en faire l'annonce un vendredi 13!

Desjardins avait déjà un site Internet depuis quelque temps, qui servait essentiellement à fournir des informations générales sur les caisses et le mouvement, à l'instar de plusieurs autres institutions financières. Avec l'annonce d'hier, Desjardins affirme devenir la première institution financière québécoise à offrir le service de transactions sur Internet. La Banque de Montréal le fait aussi, mais il faut passer par un compte spécial. Dans le cas des caisses, l'internaute aura directement accès à son ou ses comptes dans sa caisse. Les gens d'IBM ont repéré quelques banques aux États-Unis qui permettent aussi un accès direct par Internet.

Pour le moment, le membre pourra prendre des renseignements sur ses épargnes avec opérations, son épargne stable et sa marge de crédit. Il pourra effectuer le paiement de factures auprès de 24 organismes (compagnies de téléphone, pétrolières, universités, etc.) qui représentent près de 80 % du volume total de factures; leur nombre augmentera au fur et à mesure des inscriptions; il pourra en outre effectuer des virements intercomptes dans une même caisse; pour des raisons de technologie, il faudra attendre avant que les

virements intercaisses ne soient possibles. On ajoutera éventuellement de nouveaux services, comme celui du relevé des transactions, l'achat de fonds de placement et d'assurances sur la vie ou sur les accidents, le feu et le vol.

Desjardins, qui a fait appel à IBM pour se brancher sur Internet et surtout lui garantir l'efficacité des mécanismes de protection et la confidentialité, a choisi de permettre un accès direct à son réseau. Il y a présentement une course évidente entre les institutions financières pour tout ce qui concerne les nouvelles technologies. Une autre banque majeure annoncerait son entrée sur Internet la semaine prochaine.

Chez Desjardins, on rappelle par exemple que le paiement direct a donné lieu à 100 millions de transactions en 1995 et que 66 % de toutes les transactions dans les caisses se font déjà sur le mode automatique. L'arrivée d'Internet dans le circuit ne fera pas nécessairement augmenter le nombre des transactions, mais il pourrait y avoir une certaine migration d'une voie à l'autre.

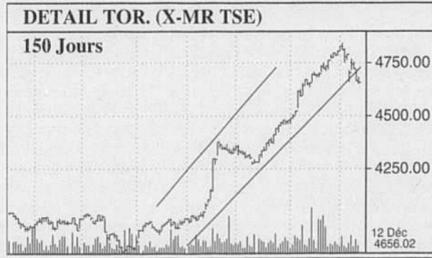
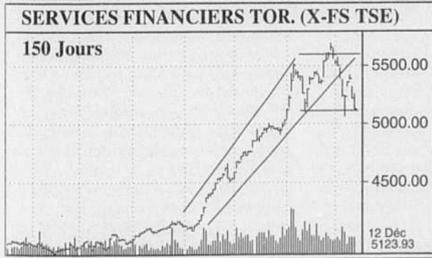
Avec AccèsD, on vise chez Desjardins un bassin de 800 000 membres. Le nombre des utilisateurs depuis le 7 novembre augmente au rythme de 25 % par semaine; on prévoit que 30 000 membres auront été rejoints à court terme et qu'il y aura 100 000 utilisateurs d'AccèsD à la fin de 1997.

On vise trois groupes de clients: les jeunes, qui affectionnent les nouvelles technologies et qui ont peu d'argent mais qui pourraient devenir des membres très actifs dans les caisses; les jeunes professionnels, qui sont à court de temps et qui pourront effectuer des transactions par téléphone ou ordinateur, et les gens plus âgés, qui ont davantage de temps et qui aimeront consulter davantage leurs comptes et obtenir plus de données de leur institution financière.

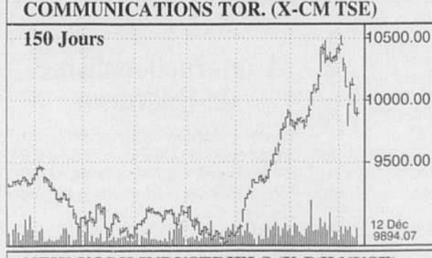
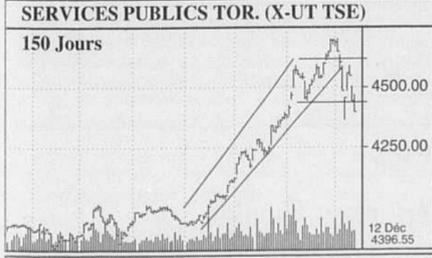
COUP D'ŒIL BOURSIER



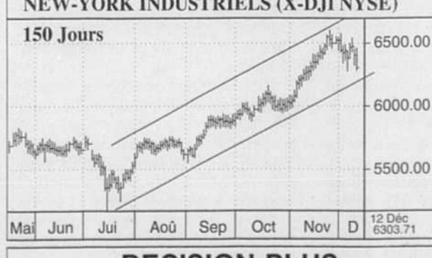
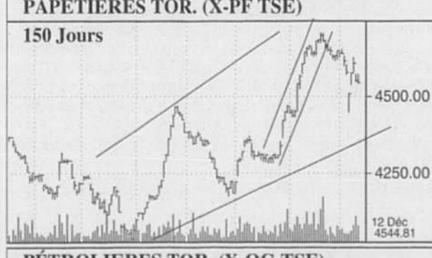
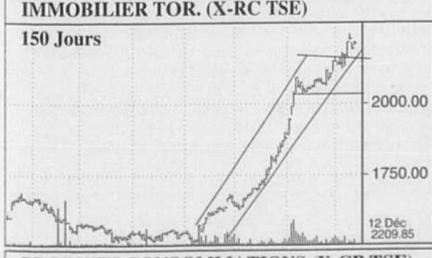
	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM: Indice du marché	18201	2809.33	-49.10	-1.7
XCB: Bancaire	6964	3864.73	-81.29	-2.1
XCO: Hydrocarbures	3607	2223.50	-36.82	-1.6
XCM: Mines et métaux	5474	3196.84	-23.63	-0.7
XCF: Produits forestiers	1994	2604.39	-	-
XCI: Bien d'Équipement	2832	2622.73	-53.36	-2.0
XCU: Services publics	2522	2599.78	-26.25	-1.0



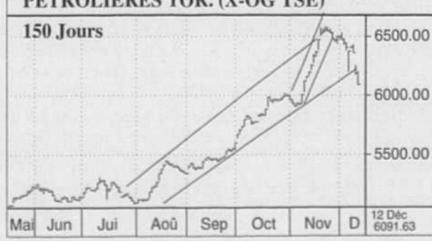
	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	18294	300.68	-4.57	-1.5
TSE 100	*	347.36	-3.87	-1.1
TSE 200	*	344.66	-2.30	-0.7
TSE 300	47907	5722.84	-58.85	-1.0
Institutions financières	7274	5123.93	-94.91	-1.8
Mines et métaux	4512	5246.45	-48.14	-0.9
Pétrolières	9965	6091.63	-94.27	-1.5
Industrielles	7224	3843.52	-38.72	-1.0
Aurifères	6196	11193.06	+34.63	0.3
Pâtes et papiers	2957	4544.81	-6.32	-0.1
Consommation	1873	9392.84	-113.41	-1.2
Immobilières	711	2209.85	+18.35	0.8
Transport	1335	6146.17	-74.59	-1.2
Pipelines	509	4735.47	-29.75	-0.6
Services publics	1983	4396.55	-45.22	-1.0
Communications	1804	9894.07	+2.85	0.0
Ventes au détail	955	4656.02	-6.48	-0.1
Sociétés de gestion	605	7338.31	-166.32	-2.2



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	23432	1136.23	-2.70	-0.2



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	41504	6303.71	-98.81	-1.5
20 Transports	5398	2251.36	-45.61	-2.0
15 Services publics	6108	227.22	-3.35	-1.5
65 Dow Jones Composé	53010	1991.40	-33.47	-1.7
Composite NYSE	*	384.29	-5.25	-1.3
Indice AMEX	*	656.00	-12.40	-1.9
S&P 500	*	747.54	-2.22	-0.3
NASDAQ	*	1298.33	-10.79	-0.8



DECISION-PLUS
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 17 décembre
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 19:00h
Réservez votre place :
(514)392-1366

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies						
BRE-X MINERALS	8607	20.20	18.40	19.80	-0.85	-4.1
TSE 35 INDEX	2563	31.10	30.25	30.25	-0.50	-1.6
BARRICK GOLD CP	2015	39.75	38.80	39.50	+1.00	2.6
ANDERSON EXPLOR	1650	17.10	16.25	16.40	-0.35	-2.1
ROYAL BANK OF CANADA	1521	48.25	46.35	46.40	-1.35	-2.8
VIRIDIAN INC	1484	18.60	18.30	18.35	-0.10	-0.5
INMET MINING CP	1222	6.75	6.55	6.60	-	-
CDN IMPERIAL BK	1208	55.50	53.10	53.70	-1.05	-1.9
PLACER DOME INC	1154	31.35	30.70	30.75	-0.05	-0.2
POCO PETR LTD	1076	12.45	12.20	12.35	-0.20	-1.6

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies						
BRESEA RES LTD	1434	10.00	9.00	9.25	-1.05	-10.2
DESJARDINS-LA A PR	884	23.10	22.20	22.50	-0.65	-2.8
DENISON MINES LTD	863	0.31	0.30	0.31	+0.01	3.3
COGECO INC SV	685	7.00	6.95	7.00	-	-
SOUTHAM INC	629	19.60	19.00	19.00	-0.75	-3.8
STONE-CONSIL CP	529	18.75	18.50	18.75	+0.05	0.3
PETRO-CD A	506	19.75	19.40	19.50	-0.25	-1.3
GULF-CDA RES A PR	503	4.41	4.41	4.41	-0.01	-0.2
PETRO-CD A IR	502	15.60	15.45	15.50	+0.05	0.3
NOVICOURT INC	474	6.00	5.90	6.00	+0.05	0.8

É D I T O R I A L

On improvise encore!

Jean-Robert Sansfaçon

La dernière proposition du gouvernement du Québec à ses employés syndiqués présente des avantages certains à long terme. Mais on ne voit pas comment elle peut contribuer à résoudre la crise immédiate des finances publiques et éviter une hausse brutale du fardeau fiscal dès le prochain budget.

La réponse des organisations syndicales à la première proposition du gouvernement fut rapide et cinglante: c'est non! En début de semaine, les syndiqués ont présenté une contre-proposition dans laquelle ils se disaient prêts à discuter, à certaines conditions: que les surplus de leur caisse de retraite ne servent pas à autre chose qu'à bonifier le régime, et que Québec accepte de débattre des moyens pour accroître ses revenus.

Saisissant la balle au vol, le gouvernement est revenu à la charge avec une dernière proposition qui, si elle était retenue, entraînerait le départ de 15 000 salariés, soit quelque 3 % des effectifs. Pour ce qui est des recettes, Québec propose la tenue d'une «consultation prébudgétaire structurée», façon de dire qu'il s'ouvre tranquillement à l'idée d'augmenter les impôts.

Il va de soi que la première partie de la proposition comporte des aspects intéressants. Si elle était planifiée et bien réfléchie, la réduction ciblée de 3 % du nombre de salariés de l'État améliorerait la productivité qui fait encore défaut dans plusieurs ministères et programmes gouvernementaux. Malgré sa pauvreté relative, l'État du Québec embauche un nombre plus élevé de salariés par 1000 habitants que les autres provinces, sans qu'on puisse prétendre à une meilleure qualité des services.

En outre, l'opération ferait chuter légèrement l'âge moyen des salariés et accélérerait le renouvellement de la main-d'œuvre. Des gens fatigués à la retraite, plus de jeunes embauchés et des économies récurrentes pour le Trésor, tout cela est bien.

Mais voilà, comme cette offensive est totalement improvisée, il y a fort à parier qu'elle ne rapportera pas les dividendes promis. Par exemple, il est loin d'être certain que les gens qui partiront sur une base volontaire sont ceux qu'on aurait souhaité voir partir, ou encore qu'il ne faudra pas remplacer des milliers d'entre eux à cause de l'importance stratégique de leur ancien poste. Lors d'une opération du même genre, il y a deux ans, Ottawa avait réservé son offre aux seuls ministères visés par la révision détaillée des programmes, allant jusqu'à suspendre la sécurité d'emploi et à offrir la possibilité d'échanger son poste pour accroître l'efficacité de la manœuvre. L'improvisation et la rapidité avec laquelle Québec entend procéder n'offrent à cet égard aucune garantie qu'on ne va pas perturber sérieusement les services.

Autre problème majeur, celui des conventions collectives en vigueur. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, le nombre d'enseignants découle directement de l'évolution de la population étudiante. À raison d'un enseignant pour 15 élèves, peu importe le nombre de ceux qui partent pour la retraite, la convention collective force leur remplacement immédiat. Évidemment, le salaire du jeune prof sera moins élevé que celui de son prédécesseur, mais voilà qui limite considérablement les économies possibles pour le Trésor. On comprend que la CEQ dont un fort contingent des membres approche l'âge de la retraite, n'ait pas hésité à retourner devant eux pour leur présenter l'offre du gouverne-

ment, puisque sans modifications aux conventions collectives, la proposition équivaut à rien de moins qu'une victoire syndicale.

Malheureusement, à l'inverse, ce sont les employés du réseau de la santé et le personnel non enseignant des écoles qui, une fois encore, une fois de trop, y perdraient le plus avec l'augmentation de leur tâche.

Autre chose encore. Les organisations syndicales qui disaient refuser qu'on pige dans les caisses de retraite pour compenser les baisses temporaires de salaire devront expliquer à leurs membres que la dernière offre du gouvernement consiste aussi à piger dans la caisse. La différence, c'est qu'au lieu de servir à compenser la réduction des salaires de tous les salariés de façon proportionnelle à leurs revenus, ce sont seulement ceux qui partiront qui profiteront de ce que les autres contribuent plus que nécessaire au régime, tout en acceptant de travailler plus fort. Plus équitable que la première offre? Pas sûr! En choisissant l'option des départs volontaires à la retraite plutôt que la protection de 15 000 emplois sans réduction nette de salaire grâce au surplus de la caisse de retraite, a-t-on oublié un certain discours en vogue il y a peu de temps qui prônait le partage de l'emploi, même sans compensation financière?

La première proposition du gouvernement n'était-elle pas plus équitable?

Advenant que la dernière proposition du gouvernement soit rejetée, on doit se demander s'il ne serait pas préférable de revenir à la première proposition et d'imposer, non pas une réduction de la semaine de travail dont on n'aurait que faire une fois les surplus de la caisse de retraite épuisés, mais des journées de congés sans solde entièrement compensées à même un congé de cotisations à la caisse de retraite. Qu'on ajoute à cela un généreux programme de départs volontaires, tant mieux. Mais sans imaginer réduire d'un milliard les coûts de main-d'œuvre dès l'an prochain.

Parce qu'elle réduirait la masse salariale d'une façon récurrente, la dernière proposition du gouvernement comporte donc des avantages certains à long terme. En revanche, elle exige des investissements temporaires considérables (on parle de plus de 800 millions) pour assumer le coût des départs volontaires, et elle rappelle à la mémoire l'objectif du déficit zéro en l'an 2000. Si le gouvernement entend toujours maintenir le cap sur cette cible, la dernière proposition l'obligera, l'an prochain, à trouver ailleurs que dans la masse salariale l'argent qui manque «pour faire le pont». Où? Dans la poche des contribuables?

Si tel est son ambition, rappelons-lui que, contrairement aux affirmations aussi gratuites que démagogiques de certains ténors de la négociation, le problème n'en est pas un de recettes mais de dépenses: entre 1980 et aujourd'hui, le rapport des recettes au PIB pour le Québec a grimpé de 34 % à 40 %, un niveau plus élevé que toute autre province au pays, y compris celles de l'Atlantique. C'est le Québec qui exige le plus en taxes et impôts de ses citoyens pour le financement de ses services publics, ce qui ne l'a pourtant jamais empêché d'être la province qui s'endette aussi le plus. La fuite en avant a assez duré, le temps est venu de régler nos problèmes, mais de façon, sans improviser!

L E T T R E S

L'Œil du collectionneur

Avez-vous vu L'Œil du collectionneur? Une jolie promenade dans des mondes secrets, autrement inaccessibles. Il y a là un magnifique Borduas, une «cible» de Noland (on a rarement l'occasion d'en voir à Montréal), un McEwen de 1958 d'une fraîcheur à couper le souffle; et tant d'autres tableaux, et des sculptures, et des installations...

Ces œuvres ne sont visibles, en effet, que pour peu de temps encore. Au début de cette nouvelle année qui s'en vient si vite, elles retourneront toutes chez leurs propriétaires. C'est une chance unique qu'on nous offre.

Merci au Musée d'art contemporain de nous présenter cette «exposition particulière», et surtout, un gros merci aux collectionneurs pour leur générosité et leur engagement envers l'art et les artistes.

François-Marie Bertrand
Boucherville, 30 novembre 1996

Les guichets automatiques

J'aimerais réagir à l'article de Sylvain Blanchard sur les guichets automatiques, paru dans l'édition des 23 et 24 novembre 1996.

M. Blanchard y fait mention des efforts des banques, des fiduciaires et des caisses populaires pour encourager (forcer?) leurs clients à utiliser davantage les guichets automatiques, surtout par la voie de frais de services pour les transactions au comptoir. Il y a certaines facettes de l'utilisation des guichets dont M. Blanchard n'a pas fait mention.

Si je n'ai aucune réserve en ce qui

concerne le paiement des factures des services publics (électricité, téléphone, câble, etc.) aux guichets, j'en ai cependant en ce qui concerne les retraits et les dépôts. D'abord, les retraits. En effet, tous les guichets automatiques (ici du moins), à quelques (trop rares) exceptions près, ne permettent que des retraits de sommes qui sont un multiple de 20 \$. Est-ce pour nous inciter à dépenser davantage? La technologie de cette fin de siècle ne permettrait-elle pas d'avoir des guichets où l'on pourrait retirer 5 \$, 10 \$, 25 \$?

Quant aux dépôts (sauf pour les chèques), les multiples de 5 \$ sont cette fois la règle, résultat des efforts de la Banque du Canada pour allourdir nos poches en remplaçant les billets de 1 \$ et de 2 \$ par de grosses pièces de monnaie que nos chers guichets ne digèrent pas. Même si cela est un moindre mal que dans le cas des retraits, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un obstacle à l'utilisation des guichets automatiques.

Pour ce qui est du cas des réticences des personnes âgées dont l'article fait mention, pourquoi les banques et autres institutions financières tiennent-elles tant à les voir faire leurs transactions par guichets automatiques? Pour diminuer leurs frais et faire grimper leurs mirabolants profits (sky's the limit) en coupant dans leur personnel?

Ces institutions ne se rendent-elles pas compte que ces personnes, souvent peu instruites, puissent avoir des réticences quant à l'utilisation de la technologie, que les guichets automatiques, l'autoroute de l'information et Internet ne signifient pas grand-chose pour la plupart d'entre elles et que la visite à la banque de temps en temps brise (souvent) un peu leur solitude?

Si beaucoup d'entreprises (transports, grands magasins, etc.) offrent des avantages aux personnes âgées, pourquoi les institutions financières (outre le privilège de faire des chèques gratuitement ou à un tarif réduit) ne font-elles pas de même?

Joseph G. Paquet
Fredericton, 2 décembre 1996

L'internationalisme de Falardeau

Pierre Falardeau affirme sans ambages que si le Québec accède à l'indépendance, «la Palestine aura une voix de plus aux Nations unies, n'en déplaie au Congrès juif canadien».

Bien qu'il ait le droit de faire balancer son cœur en faveur de la lutte d'un peuple plutôt que d'un autre, son modeste appui n'est d'aucune utilité dans la solution du conflit israélo-palestinien.

Il est étonnant que son «internationalisme» ne lui ait pas fait réaliser que la tendance est à essayer d'aider les peuples à trouver des solutions mutuellement satisfaisantes afin qu'ils puissent cohabiter en harmonie, plutôt qu'à renforcer leur polarisation ou à leur imposer des solutions. D'autant plus que la voix du Québec aux Nations unies ne peserait pas dans la balance.

Je serais curieuse, en passant, compte tenu de sa sensibilité aux luttes de libération de par le monde, de connaître la position de M. Falardeau sur les revendications des autochtones advenant l'indépendance du Québec, et comment il réagirait si un pays comme la France faisait pression auprès des Nations unies pour sévir contre le Québec.

Michèle Cohen
Montréal, 10 décembre 1996

L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES...



La saga de Canadien

Depuis quatre ans, Canadien International vit sur un respirateur artificiel. Malgré la déréglementation du marché aérien nord-américain, malgré le rôle important qu'y joue la société American Airlines depuis qu'elle s'est accaparé 25 % des actions, le climat de Canadien est au rouge.

Et pourtant, la perspective d'une faillite de cette compagnie a tout de suite suscité de fortes réactions. Pour commencer, l'avenir de quelque 16 000 employés a été menacé. En même temps, il s'agit d'une compagnie dont l'activité principale se trouve dans l'Ouest du pays et qui bénéficie, donc, de l'appui de divers gouvernements provinciaux, de puissants milieux d'affaires et de l'opinion publique dans cette région. Les observateurs avertis constatent que le Canada peut difficilement se payer le luxe de deux compagnies aériennes nationales. Mais malgré le réseau de lignes plus important chez Air Canada et son profil plus concurrentiel, les adeptes de Canadien ne sont pas prêts à accepter sa fusion avec l'ex-compagnie de la Couronne — dont le siège social se trouve dans l'Est du pays et qui se fait accuser en plus d'être favorisée par Ottawa.

Est-ce qu'un plus grand contrôle fédéral sur les routes et les tarifs aériens n'aiderait pas les deux compagnies canadiennes? On pourrait croire que oui. Mais là, on commence à voir les effets de l'idéologie de la déréglementation qui a été importée des États-Unis, ainsi que de l'ALENA. Le gouvernement canadien n'a plus les moyens de règlementer l'industrie aérienne comme dans le passé. D'ailleurs, je doute fortement qu'il en ait la volonté. Et les employés de Canadien, dans tout cela? C'est une chose que les directeurs de cette société, y compris des éminences comme Peter Lougheed, l'ex-premier ministre de l'Alberta, quittent le bateau au moment fort de la crise pour éviter les conséquences d'une faillite éventuelle.

Mais les agents de bord et au sol, les pilotes et le personnel technique qui avaient accepté des concessions salariales ces dernières années se sont retrouvés devant un choix lamentable: soit accepter une nouvelle réduction de salaire de 10 % sans être certain que la direction actuelle de Canadien soit plus en me-

sure que ses prédécesseurs de corriger la situation; soit voir sombrer la société et avec elle leurs propres emplois dans les mois à venir. Le combat musclé mené par Buzz Hargrove et les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) a frappé l'opinion. En refusant durant plusieurs semaines d'endosser les propositions patronales et en obligeant les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, à s'impliquer dans les affaires de cette société, le syndicat a réussi à politiser et à médiatiser son combat.

Finalement, sous la pression d'un gouvernement fédéral prêt à imposer un scrutin auprès des membres du syndicat malgré les objections de ses dirigeants, le TCA a dû se joindre aux cinq autres syndicats et accepter des compressions de salaires — de -3,7 % cependant, plutôt que le -10 % exigé par le président de Canadien. Un autre signe des positions défensives que les syndicats, tant dans le secteur privé que le public, sont obligés d'adopter actuellement. Au mieux pouvait-on tirer quelque satisfaction du fait que les salaires des syndiqués les moins bien rémunérés — ceux qui gagnaient moins de 23 000 \$ par année — ne soient pas coupés et ce, grâce à une aide de quelques millions de dollars du gouvernement de la Colombie-Britannique. Et une modeste satisfaction de la création par le gouvernement fédéral d'un groupe d'étude sur l'avenir de l'industrie aérienne.

Quant au futur de Canadien, il reste à voir si la compagnie réussira à mieux s'insérer dans le marché aérien; le marché nord-américain, bien sûr, mais aussi le marché asiatique qui devient de plus en plus important. Et cela, face à la concurrence de compagnies musclées comme Cathay Air, Korean Air, Singapore Air, etc. Pour le moment, Canadien jouit d'un sursis. Pourtant, on se rend compte à quel point l'avenir d'une société dite privée touche directement les intérêts de milliers d'employés, des villes comme Vancouver et Calgary, des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Malgré tout le tapage qu'on a fait ces derniers temps sur les lois du marché, certaines réalités de l'économie politique n'ont pas changé pour autant. Le poids économique d'une société comme Canadien est tel que les gouvernements

sont obligés de s'impliquer dans son destin. Et les syndicats doivent aussi avoir leur mot à dire, encore plus à une époque de globalisation et de déréglementation où même les p.-d.g. semblent diriger sans gouverner.

N'est-ce pas le moment d'ouvrir la porte à un rôle plus important pour les salariés dans les instances décisionnelles de nos grandes sociétés? Après tout, les gestionnaires de Canadien ne semblent pas avoir dirigé leur entreprise avec beaucoup d'imagination. N'y a-t-il pas un combat politique à mener pour une plus grande démocratisation de la vie de nos grandes institutions économiques?

On décèle déjà les réponses prévisibles des défenseurs de l'ordre économique établi — le Business Council on National Issues, l'Institut Fraser, l'Institut C.D. Howe, etc. — face à une telle demande. «There is no alternative», dirait-on. Mais il doit y avoir une meilleure façon d'organiser nos grandes entreprises commerciales pour qu'elles répondent mieux aux intérêts des différents acteurs sociaux. Pourquoi pas des directeurs représentant directement les salariés et le public, côte à côte avec ceux qui représentent les actionnaires? Pourquoi pas un peu plus de transparence et de contre-poids dans la gestion de notre vie économique? Il serait bien de voir nos gouvernements, l'OCDE, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce se pencher sur ce genre de questions.

Le cheminement politique de Yves Duhaime

La chronique de Josée Legault publiée dans cette page mercredi comportait une erreur de fait à propos du cheminement politique de M. Yves Duhaime. Celui-ci, écrivait-elle, «appuya [en 1984] le beau risque et fut nommé ministre des Finances par Pierre Marc Johnson en remplacement de... Jacques Parizeau». En fait, c'est le premier ministre René Lévesque qui confia à M. Duhaime la responsabilité du ministère des Finances dont il fut titulaire du 27 novembre 1984 au 3 octobre 1985, date à laquelle M. Lévesque céda la direction du gouvernement à Pierre Marc Johnson. Pendant quelques jours, M. Duhaime continua d'occuper cette fonction mais le 16 octobre, il remit sa démission à M. Johnson qui confia le ministère des Finances à M. Bernard Landry. M. Duhaime ne fut pas candidat aux élections de décembre 1985.

À P R O P O S

...du contrôle des dépenses fiscales

En termes de contrôle de leur coût et de leur performance, le processus d'approbation des nouvelles dépenses fiscales ne fait pas vraiment de problèmes. Elle sont généralement soumises à l'Assemblée nationale en même temps que le Discours sur le budget qui les annonce. C'est le processus de suivi de leur évolution qui fait problème. Le rapport dont on vient de parler permettra au moins d'en évaluer les coûts. Mais il faudrait, en plus, prévoir des mécanismes plus rigoureux de réévaluation de leur pertinence. De l'avis de la Commission, le

ministre des Finances, chaque fois qu'il fait approuver une nouvelle dépense fiscale, devrait indiquer à l'Assemblée nationale à quel moment cette dépense fiscale fera l'objet de réévaluation par l'Assemblée nationale, si la liste des bénéficiaires sera publiée et quel genre d'évaluation sera nécessaire au moment de sa remise en question. Il faudrait aussi convenir d'un cadre d'évaluation semblable pour les dépenses fiscales existantes.

Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, Québec, 1996.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Le Québec culturel en France

La cabane au Canada, c'est fini!

Grâce surtout aux artistes, il est apparu en France une certaine idée du Québec qui n'a plus rien à voir avec le folklore

STÉPHANE VENNE

Ex-directeur du Service culturel de la Délégation du Québec à Paris



ASSOCIATED PRESS

Il a suffi de deux Grands Prix et de quelques (brillantes) entrevues pour que le coureur automobile Jacques Villeneuve devienne «le Québécois», après avoir été connu comme «le Canadien».

relèvent du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) m'ont semblé moins informés, moins pourvus, moins préparés.

■ C'est vrai que la France porte une attention particulière à la Francophonie (donc au Québec). Mais pas au déni des hautes exigences susmentionnées, qui s'appliquent telles quelles et dans tous les cas, même dans le nôtre. Paris est internationale, pas juste francophone.

■ Nos passerelles culturelles les plus fécondes avec la France proviennent des rapprochements entre institutions publiques (bibliothèques nationales, musées, etc.) ou associations d'entrepreneurs privés (ADISQ, etc.) autour de problématiques qui touchent à la fois la France et le Québec: l'américanisation des ondes et des écrans, l'urgence d'investir les nouvelles technologies de l'information (ex: le multimédia, Internet), l'urgence d'y faire circuler le patrimoine francophone, etc. Ces rapprochements sur des questions collectives sont en eux-mêmes vitaux pour nous. En prime ils donnent souvent lieu à des complications personnelles dont profitent nos artistes.

■ J'ai souvent lu la surprise, voire la déception sur le visage d'artistes québécois apprenant que notre Service culturel à Paris dépend de notre ministère des Relations internationales et non de celui la Culture. On peut s'en désoler, mais ce Service ne saurait prolonger en France la sorte de prise en charge par l'État dont nombre d'artistes québécois bénéficient en sol québécois. Ce n'est ni un

agent d'artistes, ni un impresario, ni un producteur, ni un éditeur, ni un promoteur pour quiconque débarque à Paris. C'est normal: connaissez-vous des artistes étrangers qui ont réussi au Québec grâce à leur ambassade?

■ Oui, la France est «fine» avec nous. Mais ne nous emballons pas. Si la France constitue notre principale fenêtre culturelle sur le monde, surtout dans les arts où le texte est une composante clé, la situation n'est pas la même pour les Français. Eux, c'est toute la planète qu'ils «cultivent». Combien de fois, pour rejoindre des interlocuteurs à Paris, ai-je dû attendre que Monsieur ou Madame revienne de Grèce ou d'Égypte, de Tokyo ou de Sarasota. Ça vous remet les choses en perspective.

■ Paris n'est plus la seule porte vers la France. Car l'actuel mouvement de décentralisation de la gestion de la culture en France fait que les municipalités, départements et régions sont devenus des décideurs culturels *bona fide*. Et les micro-marchés qu'ils constituent comportent souvent plus de clients que le marché francophone de Montréal au complet. C'est un pen-sez-y bien. En octobre dernier, par exemple, une décision des élus du Val de Marne (région voisine de Paris, 1,4 million de population) a permis qu'une vingtaine d'artistes du Québec (avec l'aide active du Service culturel) monopolise 50% de la programmation du festival annuel de chansons du lieu.

■ Dernier constat, mais majeur. Ça concerne notre image. En 1952, quand Félix Leclerc s'est pointé en



ARCHIVES, LE DEVOIR

Robert Lepage et Robert Charlebois, deux Québécois qui se sont fait connaître en France par leur talent.

France, son agent Jacques Canetti l'a étiqueté «le Canadien». En 1996, quand le coureur automobile Jacques Villeneuve est devenu la coqueluche des médias, lui aussi, on l'appela «le Canadien». Mais il a suffi de deux Grands Prix et de quelques (brillantes) entrevues pour que Villeneuve devienne «le Québécois». Et ça n'a pas à voir avec l'accent, mais avec quelque chose de plus profond: l'identité. Avec les années, surtout grâce aux artistes, il est apparu en France une «certaine idée du Québec» qui n'a plus rien à voir avec la folklorique cabane au Canada. Cette perception nouvelle du Québec tourne autour de quelques traits: notre convivialité, notre «vitesse en affaires», notre capacité de résister aux difficultés, notre modernité nord-américaine. Il existe désormais en France une «image du Québécois» comme vous et moi en avons une de l'Américain, de l'Italien, de l'Allemand... et du Français. Comme collectivité, nous sommes reconnaissables, nous sommes quelqu'un.

Pas mal pour une petite nation de sept millions de personnes, non?

Quelques conclusions

Ces observations m'ont inspiré trois conclusions.

■ Ce qui m'a le plus frappé dans la stratégie diplomatique française est la notion de diplomatie culturelle. Sommairement, cette notion signifie que la France, à l'étranger comme chez elle, utilise sa culture top niveau pour symboliser et promouvoir le génie français dans tous les domaines. Elle se sert de Renoir, de la Comédie Française et de sa haute cuisine pour vendre des Airbus et des TGV... autant que pour vendre ses produits culturels courants. C'est en vertu de cette logique que les Services culturels français à l'étranger dépendent non pas du ministère de la Culture (dont le mandat est sectoriel) mais du ministère des Affaires étrangères, qui gère les intérêts globaux de la France dans le monde. Il faut nous inspirer de cette stratégie.

■ Mais le Québec a-t-il ce qu'il faut pour adopter cette stratégie de diplomatie culturelle? Je pense que oui, en raison de la netteté désormais distincte de notre identité, et parce que nous avons un outil culturel performant pour le véhiculer. Il en résulte une image de marque qui pourrait bénéficier à l'ensemble de ce que nous avons à proposer en France dans tous les domaines. Une image de marque, ça rend service à tout ce qu'elle coiffe (nos gens d'affaires vous le diront: en France, l'étiquette québécoise facilite ou accélère les choses). Méditons là-dessus: la culture nationale (ou l'identité) au service du développement international de toute l'activité de la nation.

■ En proposant que le Service culturel du Québec à Paris devienne principalement un outil diplomatique à portée générale plutôt qu'un office de commercialisation sectoriel, est-ce que je suggère d'abandonner les artistes en développement de carrière? Non. Car la SODEC (donc notre ministère de la Culture) a dans ses cartons un projet de «pignon sur rue» à Paris à des fins de mise en marché des industries culturelles. C'est bien, mais insuffisant. La SODEC doit absolument s'adjoindre le Conseil des arts et des lettres du Québec, dont les «clients» non industriels (en arts visuels, arts de la scène, littérature, etc.) ont des besoins analogues à ceux des «industriels».

Voilà. Mes 15 mois à la tête du Service culturel du Québec à Paris m'ont fait voir que les vieux et grands pays ne sont pas vieux et grands par accident, et qu'une jeune société comme la nôtre pourrait y piger à profit une idée ou deux. J'ai essayé d'y piger les plus évidentes.

Quand les phobies s'emparent de la politique

La santé de la démocratie québécoise est de plus en plus menacée

par le discours des extrémistes des deux côtés

JANE JENSON

Université de Montréal

ANTONIA MAIONI

Université McGill

La santé de la démocratie québécoise est de plus en plus menacée par un discours politique fondé sur des réactions phobiques.

L'état d'esprit qui domine le débat politique québécois a été saisi d'une paralysie induite par la peur. Cette situation met en péril le fonctionnement de la démocratie alors qu'il demeure urgent de se consacrer au défi d'harmoniser les relations entre les communautés québécoises. La recherche de solutions a cédé la place aux stéréotypes, les accusations insensées se multiplient, et chacun confond ses pires appréhensions avec la réalité de tous les jours. Ceux qui souhaitent un débat politique sain, tant au Québec qu'au Canada, restent sur leur faim.

Pendant un moment, au printemps dernier, certains ont cru qu'un véritable processus de guérison post-référendaire avait été entamé. L'allocation de Lucien Bouchard au Centaur à l'intention de la communauté anglophone, faisait partie intégrante de ce processus. Depuis lors, toutefois, il se trouve des anglophones et des francophones qui s'obstinent à refuser d'engager de bonne foi un dialogue démocratique.

Plusieurs mois de polarisation n'ont rien clarifié. En fait, on baigne plus que jamais dans la confusion au sujet des principes démocratiques. Prenons par exemple certains commentaires faits à propos des luttes internes dont a été le théâtre le dernier congrès national du Parti québécois. Alors que les délégués ont démocratiquement choisi la modération en refusant d'abolir la loi 86, par laquelle le gouvernement Bouchard permettait l'usage d'une langue autre que le français dans l'affichage commercial, il semble que l'on ne retienne de l'événement que l'affrontement entre certaines positions extrémistes qui se sont certes manifestées mais qui ont néanmoins été écartées.

Un deuxième exemple de la confusion qui règne est l'idée selon laquelle les divisions internes au Parti québécois remettent en question la légitimité du gouvernement québécois. Lucien Bouchard, il convient de le rappeler, a mis un terme au congrès de son parti sur une note positive en appelant ses militants à l'appuyer dans son rôle de premier ministre de tous les Québécois. La démocratie est cependant moins bien servie par l'exagération de certains faits à des fins plus étroitement partisans. Par exemple, était-il vraiment nécessaire que le ministre de la Culture, en adoptant un ton dramatique qui a alerté la communauté anglophone, fasse passer pour un durcissement de la politique linguistique de son gouvernement une série de mesures qui n'étaient essentiellement que des ajustements réglementaires visant à appliquer des lois existantes adoptées par les gouvernements précédents, tant libéral que péquiste?

Le fait que plusieurs Québécois aient réagi à ces annonces par la colère ou l'incrédulité indique à quel point la confusion ambiante peut entraîner la polarisation et empêcher la démocratie québécoise de penser ses plaies. En effet, au lieu de favoriser le rapprochement, ce climat ouvre la porte à ceux qui, de part et d'autre, n'ont pour objectif que d'attiser le ressentiment des gens. Les voix extrémistes qui enflamment le débat politique ne contribuent qu'à ériger des murs d'incompréhension autour de leurs communautés. Ce sont eux qui rendent de plus en plus difficile la tâche de s'attaquer aux vrais problèmes et qui font obstacle à la recherche de solutions constructives au Québec comme au Canada.

Il faut que tous et chacun se libèrent des phobies cauchemardesques et d'entamer entre concitoyens un débat démocratique sur notre avenir commun. Seuls les extrémistes peuvent sortir gagnants de l'absence d'un tel débat; le reste d'entre nous avons tout à perdre.

Le budget Forcillo

À la recherche du temps perdu

L'administration Bourque évite les vrais enjeux

SAM BOSKEY

Leader parlementaire de la Coalition démocratique Montréal écologique

Les Montréalais qui lisent vite les titres des journaux doivent se dire que le budget 1997 de Sammy Forcillo, responsable des finances de l'administration Bourque, permettra de souffler. Après tout, on parle de baisse. Le mot «baisse», voilà ce qui compte. Le propriétaire d'une maison de 136 000 \$ économisera 7 \$ l'an prochain sur son compte de taxe. Cependant, dès qu'il se fera coller une contravention, il devra déboursier 12 \$ de plus.

Le débat que suscitent les détails de ce budget au conseil municipal démontre bien notre échec collectif à affronter les véritables enjeux. Vous avez bien lu, collectif. Le chef d'un parti d'opposition à l'hôtel de ville, signataire de la présente, prend part à cet échec.

Par delà ces artifices comptables dont le repérage constitue le travail quotidien de l'opposition, le budget de M. Forcillo révèle un malaise profond, dont on chercherait vainement l'origine dans les seuls chiffres.

Les efforts de M. Forcillo, pour importants qu'ils soient, restent dérisoires. On pourra certes lui reprocher d'avoir englouti l'ensemble des compressions de dépenses des dernières années et les entrées d'argent des derniers pactes fiscaux dans la seule baisse des comptes de taxes non-résidentiels (127 millions en deux ans). Après tout, l'opération ne profite qu'à un petit groupe d'entreprises, comme Trizec (diminution du compte de taxes de 1 393 338 \$ en 1996 et 1997 pour la Place Ville-Marie), qui possède de très importantes valeurs locatives. En soi, cette stratégie budgétaire ne se justifie pas.

Le comité exécutif de M. Bourque croit que la parité fiscale avec les banlieues est une panacée universelle: il en a

fait son dogme, son objectif politique unique. Et l'opposition se bat, poste budgétaire après poste budgétaire, pour prévenir l'effondrement d'une institution qui a mis des décennies à se construire. De guerre lasse, on se rend compte que tous — opposition, pouvoir, gouvernements supérieurs et observateurs de la scène municipale — se disputent, chacun à leur façon, les restes d'un empire: les restes d'une métropole en période de crise.

La grisante réalité économique de l'après-guerre nous a laissés l'impression qu'elle serait éternelle. Sur cette promesse, nous avons construit des concepts économiques, et développé nos territoires à partir de ces concepts de croissance illimitée. Nous nous sommes dotés de lois, d'institutions, d'organismes publics aptes à appuyer nos volontés d'expansion.

Puis vient la crise. La joyeuse insouciance d'autrefois s'avance pour réclamer son salaire. Ecoles vides en ville, enfants sans école en banlieue. Hôpitaux qui se ferment en ville, stimulant l'imagination des constructeurs de banlieue. Endettement massif de l'État et stagnation de la démographie. Profits inégaux des institutions bancaires disputant la une aux divers indices de pauvreté. Bref, le temps n'est pas à l'ubellie.

Un manque de vision

Loin de nous l'idée de gonfler les flots de la rhétorique de l'Hôtel de Ville, qui prend littéralement comme levier politique les misères de Montréal pour forcer la commission de Québec. Non, nous croyons que la misère de Montréal peut reculer. Ce qu'il nous faut amorcer comme Montréalais, c'est un projet de société, une vision (sans vouloir faire d'humour), vision qui manque cruellement au budget de M. Forcillo.

La politique à l'œuvre à l'Hôtel de Ville est un entonnoir sombre où s'enfoncent des belligérants qui revendiquent la pérennité dans un monde fini. Il faut maintenant s'extrait-

re de cette glu idéologique transversale selon laquelle le conseiller Goyer propose une contre-attaque héroïque de la banlieue, armée de quelques épiceries gigantesques. Comme si un hypothétique affaiblissement de nos voisins allait nous offrir l'illusion d'une économie renouvelée. L'opposition répond agressivement parce que ce n'est pas ce qu'elle entend par développement de la cité: les seuls gagnants sont les Maxi et Loblaw de ce monde qui jouent fragilités contre craintes pour obtenir tout à rabais.

Quelques Maxi en plus ou en moins ne nous auront guère avancé, lorsque les enjeux réels ne sont ni administratifs ni techniques. Un regroupement de l'opposition à l'hôtel de ville, ou même un conseil municipal uni et résolu, ne pourrait rien contre la désarticulation de notre société. Les véritables problèmes que Montréal doit affronter sont politiques, dans le sens noble du terme.

En période de croissance, les échelons administratifs chargés de gérer la richesse peuvent être multipliés. En période de décroissance, l'action politique ne doit plus s'inspirer du saupoudrage de ressources, mais plutôt de la définition d'un forum où ceux et celles dont les qualités de vie sont interdépendantes puissent s'organiser pour la mettre en œuvre.

Bien entendu l'opposition doit accomplir ses tâches usuelles à l'hôtel de ville: dénoncer la mauvaise administration, le gaspillage, le népotisme. Mais elle doit aussi, de toute urgence, hors des cadres politiques traditionnels, définir un tel forum civique. Si nous n'y prenons garde, nous glisserons sur la pente savonneuse de la lutte pour le retour aux temps anciens, tout simplement parce que porteurs de plus grandes promesses.

Au terme de l'étude du budget de M. Forcillo, je constate que son ineptie ne résulte pas d'un agencement fautif des chiffres. Beaucoup plus simplement, il ne repose pas aux véritables questions, et, tragiquement, impose au conseil municipal un autre exercice de débats futiles.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut, Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Lepage, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramière (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthillier (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Gislaine Lalleur, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Tout un marlin!



HANS DERYK ASSOCIATED PRESS

C'EN EST FAIT DE MOISES ALOU.

Le voltigeur des Expos jouera désormais sous des cieux plus cléments, ceux de la Floride. Alou a conclu hier une entente de cinq ans d'une valeur de 25 millions \$ US avec les Marlins. «Ce fut une décision facile à prendre», a commenté le fils du gérant des Expos Felipe Alou. Nos informations en page B 6.

À LIRE DEMAIN

La vie, ce téléroman

Le Musée de la Civilisation présente jusqu'au 8 février un hommage au téléroman. Ce genre fort prisé des téléspectateurs a vu le jour au Québec à une époque où le chômage était réservé aux paresseux, la famille se tenait

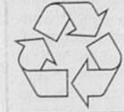


Jean Coutu dans le personnage du Survenant.

encore debout et la société avait l'avenir devant elle. À cette époque, La Famille Plouffe, tiré du roman de Roger Lemelin, crevait le petit écran. Les Québécois ont eu le coup de foudre, et 45 ans plus tard, ils n'en démordent pas. Le Musée de la Civilisation relate la petite histoire du téléroman d'ici, du Survenant à Pôpa. Demain à la une des «Arts», Le Devoir vous donne un avant-goût de cette exposition. Il est également question d'histoire dans le cahier «Livres». Pas une semaine ne passe sans que l'on vienne nous rappeler notre méconnaissance pathologique de notre passé. C'est dans ce contexte que la maison XYZ éditeur a lancé l'année dernière une collection intitulée «Les Grandes Figures». Une série de petits livres qui racontent l'histoire d'une grande figure du Québec, connue ou méconnue. Contre vents et marées, XYZ documente et informe.

Décès de Neil Reagan

Paris (AP) — Neil «Moon» Reagan, qui était l'unique frère de l'ancien président des États-Unis Ronald Reagan, est décédé mercredi à l'âge de 88 ans d'un arrêt cardiaque. «Il va nous manquer terriblement», ont déclaré l'ancien président et sa femme, Nancy, dans un communiqué. Neil, qui était l'ainé, avait dirigé son frère dans un show télévisé, *Death Valley Days*. Il avait également travaillé pour CBS et pour plusieurs radios américaines.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Site Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié le samedi par *Le Devoir Inc.* dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 9658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ACCORD Chacun son bout de chemin

SUITE DE LA PAGE 1

Devant les journalistes hier, le premier ministre Bouchard a reconnu que la proposition syndicale était plus intéressante, parce que récurrente, que celle de son gouvernement. En chambre, plus tôt, ovationné par l'équipe ministérielle, il avait exprimé son espoir de voir les syndiqués réagir positivement à ce qu'on peut appeler maintenant un accord de principe entre les deux parties puisque, déjà, des centrales comme la CEQ, le SFPQ et la FTQ la recommandent ou l'expliquent «positivement» à leurs instances.

Le président de la FTQ, Clément Godbout, refuse d'y voir une victoire pour le gouvernement. Il croit qu'employeur et employés ont tous les deux fait un bout de chemin afin de trouver un terrain d'entente.

«Ça ne baisse pas la masse salariale et ça permet aux gens de conserver leur convention collective, alors je ne sais pas comment on se serait fait avoir là-dedans. Quant à la participation de 100 millions qu'ils nous demandent pour régler leur manque de 200 millions dans le budget en cours, cela représente une journée et quart que les travailleurs pourraient donner: une journée d'absence ou une tempête lorsqu'ils ne se présentent pas au travail. C'est beaucoup mieux que ce qu'on avait vendredi et pas mal mieux que l'approche Harris et Klein.»

La présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, précise que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle recommande la contre-proposition gouvernementale «qui implique une économie de 100 millions de dollars, au cours des trois prochains mois, réalisée à même les conventions collectives signées il y a à peine un an». Elle soutient toutefois que le pire a été évité, l'imposition d'une solution unilatérale, et que le gouvernement a reculé sur sa réduction de 6% des coûts de main-d'œuvre.

Le ministre des Finances, Bernard Landry, a expliqué, de son côté, que l'autre manque à gagner de 100

millions serait comblé par des «réaffectations budgétaires internes». Se disant toujours confiant d'atteindre ses objectifs budgétaires pour l'année en cours, M. Landry a ajouté qu'il devra considérer les comptes courants.

«Nous réfléchissons en ce moment à la façon de le faire, techniquement. Nous avons quelques idées d'où il faudra couper dans les dépenses gouvernementales.»

Quant aux 15 000 employés de l'État qui ne seront pas remplacés, on ignore pour l'instant de quels secteurs ils proviendront. Tout dépend, selon les syndicats, de la générosité des compensations financières permises par le gouvernement à même les surplus actuariels. Comme il

s'agit de départs volontaires, on pourrait trouver parmi les démissionnaires des gens de tous âges et de toutes professions.

Le premier ministre Bouchard croit même que le seuil de 15 000 pourrait être dépassé. Le cas échéant, il a promis que son gouvernement en profitera pour «renouveler notre fonction publique avec des jeunes qui pourront rentrer». Reprenant le discours du ministre de la Santé Jean Rochon au sujet du virage ambulatoire, M. Bouchard a indiqué qu'avec moins d'effectifs, les services publics pourraient être réorganisés, voire améliorés.

La contre-proposition gouvernementale

Contre-proposition gouvernementale servant de cadre de discussion aux organisations syndicales (CSN, FTQ, CEQ, FIQ, SPQ, SFPQ)

1- Après une évaluation attentive de la dernière proposition syndicale, le gouvernement décide de poursuivre ses efforts dans la voie d'une solution négociée à la nécessaire réduction des coûts de main-d'œuvre dans les dépenses de l'État.

2- À cette fin, le gouvernement accepte la proposition syndicale voulant que les négociations portent prioritairement sur la mise en place d'un vaste programme de départs volontaires afin de réduire les effectifs.

3- Ce programme devra comporter des mesures temporaires de bonification des conditions d'accessibilité à la retraite et de départ assisté, financés par l'utilisation des excédents actuariels constatés conjointement au régime de retraite et par un montant au moins équivalent que le gouvernement est prêt à y consacrer. Ces mesures devront favoriser le départ, sans remplacement, au plus tard le 1^{er} juillet 1997, de 15 000 personnes. Les négociations de ces mesures se dérouleront sur une période de 60 jours à

compter du début janvier 1997. Dans l'atteinte de cet objectif, les parties conviendront au besoin de mesures de réorganisation favorisant la qualité du travail et des services. La mise en place de ce programme ne devra d'aucune manière affecter l'intégrité des régimes de retraite que le gouvernement garantit.

4- Le gouvernement recherche une réduction récurrente des coûts de main-d'œuvre d'un montant d'environ un milliard dont 800 millions par ces mesures à négocier avec les représentants des associations syndicales précitées.

5- Le gouvernement est disposé à répondre favorablement à la demande syndicale d'allouer un délai supplémentaire pour en arriver à une entente négociée, sous réserve que les parties conviennent avant le 15 décembre 1996, de mesures permettant une économie de 100 millions pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 mars 1997.

6- Le gouvernement rappelle enfin qu'il est disposé à tenir une large consultation prébudgétaire structurée, dont le format reste à déterminer et qui ne saurait conduire à la négociation du budget.

DUHAIME «La souveraineté par le partenariat»

SUITE DE LA PAGE 1

parlementaires du Parti québécois qu'au sein du caucus du Bloc québécois et auprès de la base militante des deux formations. «Si, dans une course, vous attendez d'être certain de gagner avant de partir, vous êtes aussi bien de rester chez vous.»

Agé de 57 ans, président d'une firme d'experts-conseils en administration, Yves Duhaime est un souverainiste de la première heure, de l'époque du Mouvement souveraineté-association (MSA) fondé en 1967 par René Lévesque. Il se dit aucunement troublé par les informations voulant que Jacques Parizeau sollicite lui aussi la succession de Michel Gauthier. L'ex-premier ministre est pour lui «un très long compagnon de route, un allié, un ami», auquel il souhaite la bienvenue, a-t-il précisé en conférence de presse à Montréal.

À la tête du Bloc québécois, Yves Duhaime fera la promotion de «la souveraineté dans le partenariat», il défendra les intérêts du Québec mais également des autres provinces, et il promet de faire élire 55 députés à la Chambre des communes. Quoi qu'il arrive, qu'il devienne ou non le prochain chef du parti, il réalisera son vieux rêve et se présentera contre Jean Chrétien aux prochaines élections générales, dans le comté de Saint-Maurice, dont il est un résident, à l'instar du premier ministre du Canada.

Pendant ce temps, depuis Québec, le ministre Guy Chevrette a mis fin au suspense en annonçant qu'il ne sera pas candidat au leadership. Vivement tenté par le défi de relancer le Bloc, de faire entendre le message de la souveraineté à la Chambre des communes et d'affronter Jean Chrétien sur son terrain, il a finalement opté pour celui de la décentralisation et de la régionalisa-

tion du gouvernement. «Parce que c'est ce qui aidera davantage le Québec à se développer sur des bases économiques solides et à se rapprocher ainsi de la souveraineté.»

En conférence de presse, M. Chevrette a raconté que s'il avait décidé d'y aller, il aurait pu compter sur des appuis considérables au sein même du Bloc québécois, au moins 35 députés. Mais de plus nombreux députés du Parti québécois l'ont exhorté de poursuivre son œuvre au sein du gouvernement Bouchard. Il appert que c'est l'opposition sans équivoque des militants péquistes de son comté qui a fait pencher la balance.

Contre toute attente, le premier ministre a longuement commenté la course à la direction du Bloc québécois. Accusé d'être à l'origine des sorties intempestives de Gilles Duceppe et Bernard Landry contre Jacques Parizeau, il a voulu désamorcer cette impression de plus en plus répandue

selon laquelle il conspirait pour bloquer la candidature de l'ex-premier ministre.

Pressé de questions par les journalistes, M. Bouchard a soutenu que si jamais M. Parizeau devenait le chef du Bloc, il n'aurait aucune difficulté à s'entendre avec lui. «J'ai travaillé très fort avec M. Parizeau. Nous sommes passés à travers deux référendums et deux élections. Je ne connais pas beaucoup de personnes en politique qui ont travaillé ensemble autant et aussi positivement. Je suis très fier de cela.»

Plus encore, M. Bouchard ne voit rien d'étonnant à ce que des bloquistes réclament sa venue à Ottawa puisque c'est un grand personnage politique, reconnu pour son allégeance inconditionnelle à la cause de la souveraineté. «C'est évident que M. Parizeau tient une place de premier plan sur la scène politique et il est tout à fait normal que beaucoup de gens pensent à lui comme chef du Bloc québécois.»

DIPLOMATIE La situation des réfugiés a changé

SUITE DE LA PAGE 1

M. Chrétien était de passage hier aux Nations unies où il a présenté son rapport final sur la situation en Afrique centrale au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, et aux membres du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, les 14 membres du Comité directeur de la force multinationale doivent se rencontrer à l'ONU pour entendre le rapport du commandant de la force, le lieutenant général Maurice Baril. Tout indique que le comité mettra fin aux activités de la force et que les 700 soldats canadiens, britanniques et américains qui se trouvent à Entebbe, en Ouganda, retourneront chez eux au cours des deux prochaines semaines. D'ailleurs, Washington a annoncé hier que les États-Unis réduisaient peu à peu leur présence militaire dans la région.

Le 12 novembre, le premier ministre Jean Chrétien avait proposé de mettre sur pied et de commander une force multinationale pour venir en aide aux réfugiés installés en territoire zairois. Quatre jours plus tard, le Conseil de sécurité donnait sa

bénédiction à l'initiative canadienne et autorisait le déploiement d'environ 10 000 soldats dans la région des Grands Lacs. Quelques heures plus tard, des centaines de milliers de réfugiés rwandais quittaient leurs camps pour franchir la frontière et rentrer au Rwanda. On estime que 600 000 d'entre eux sont de retour alors que 200 000 autres errent toujours en territoire zairois. Enfin, environ 100 000 à 150 000 autres personnes, des miliciens et des membres des ex-Forces armées rwandaises soupçonnés du crime de génocide, ainsi que leurs familles, se sont enfoncés au cœur du Zaïre.

«La situation des réfugiés a changé depuis cinq semaines, a dit M. Chrétien. Il n'est plus nécessaire de déployer des militaires dans la région. Il faut maintenant aider les organismes humanitaires.»

Lors de son départ de Washington le 5 novembre pour la région des Grands Lacs, M. Chrétien a reçu un mandat en trois points du secrétaire général: créer les conditions favorables à un cessez-le-feu et au retour volontaire des réfugiés; explorer

les possibilités d'une convocation rapide d'une conférence internationale sur les Grands Lacs; et présenter des propositions en vue de la création d'une mission permanente de l'ONU dans la région.

«Le premier point de mon mandat a été rempli, a-t-il indiqué. Le gouvernement rwandais ne me croyait pas lorsque j'ai dit que l'ONU allait adopter une résolution sur le déploiement d'une force multinationale et que des soldats seraient déployés. Eh bien, dès l'adoption de la résolution, Kigali a activé les rebelles tutsis dans l'est du Zaïre, qui ont alors attaqué les camps de réfugiés. Les miliciens rwandais ont fui, ce qui a libéré les réfugiés des camps. Notre initiative a donc fait bouger les choses.»

Sur le deuxième point, M. Chrétien a souligné que les États de la région «ne montraient aucun enthousiasme pour la tenue d'une conférence internationale» sur les Grands Lacs. En fait, le diplomate canadien a estimé qu'il fallait procéder par étapes, c'est-à-dire organiser «une conférence régionale» pour que les dirigeants locaux prennent contact entre eux. «Après, nous pour-

rons parler d'une conférence internationale», a-t-il dit.

Enfin, M. Chrétien a fait des propositions au secrétaire général pour la création d'un poste de représentant spécial permanent qui serait basé dans la région des Grands Lacs.

Envoyé spécial des Nations unies a dit craindre que la rébellion tutsie dans l'est du Zaïre ne mène à l'effondrement du régime du président Mobutu.

«Je pense que si la grande ville de Kigali tombe aux mains des rebelles, cela signifiera que l'armée zairoise est incapable de défendre le régime, a-t-il dit. Les rebelles pourraient alors foncer sur Kinshasa assez rapidement.» Sur le terrain, les rebelles zairois ont décrété hier un cessez-le-feu unilatéral et exhorté la communauté internationale à faire pression sur le Zaïre pour qu'il accepte de négocier.

Dans le même temps, un nouvel exode de réfugiés a commencé, poussant sur les routes de Tanzanie environ 300 000 des 540 000 réfugiés rwandais établis dans ce pays.

VOLUME Record de faillites personnelles

SUITE DE LA PAGE 1

clientèle de banlieusards. Lesquels? Ceux qui habitent la portion sud et sud-est de Saint-Lambert et ceux qui ont élu domicile à l'île des Sœurs. Il ne s'adresse certainement pas ou presque pas aux habitants des environs immédiats, soit les environs du grand Saint-Henri.

Pourquoi donc? Avant de répondre, il faut peut-être confier, n'en déplaise aux américanophobes, que l'origine ou l'idée du Club Price emprunte à une de ces idées dont le royaume des corporatismes a le secret. De qui donc causons-nous? La France. C'est là-bas, dans ce vieux pays, que l'on a «inventé» les centrales d'achat. Une centrale d'achat, c'est là où, par exemple, seuls les gendarmes peuvent acheter des produits divers à des prix moins élevés que dans les magasins «normaux». Bref, la centrale d'achat, comme le Club Price, c'est la sanctification économique des privilèges.

Faut-il le rappeler, seuls les fonctionnaires et certaines catégories de syndiqués ont accès au Club Price. Ceci explique cela: comme dans les environs habitent surtout des personnes qui sont au chômage ou qui, lorsqu'elles travaillent, ne sont pas syndiquées parce qu'elles font ce qu'on appelle de petits boulots, eh! bien, les personnes des environs ne peuvent pas emprunter les vastes allées du Club Price du coin. Grosso modo, le Club Price, c'est un

magasin qui propose des prix réduits à ceux qui travaillent. Et ceux qui ne travaillent pas, où vont-ils? Là où il y a des prix normaux, ces prix que l'on qualifie de prix réguliers.

Sur la rue Wellington et sur la rue Centre, il y a passablement moins qu'avant de magasins qui transigent des produits à des prix réguliers. Sans aller trop dans le détail, on signalera seulement qu'il y a pas mal de locaux vides. Il y a un stock important de «à louer». Il y en a un, de «à louer», que l'on retiendra parce qu'il a valeur de symbole. À quelques pas de la station de métro Charlevoix, on peut lire dans la vitrine un souvenir, en plusieurs exemplaires, de la dernière campagne municipale. On peut lire ceci: «Jean Doré et son administration ont fait de Montréal une ville fantôme.» Et comme les fantômes conjuguent toujours le temps avec éternité, dans ce quartier de Montréal, ils sont légion. Mais là, on s'égare.

Si, mercredi matin, le vaste stationnement du Club Price était passablement plein de voitures importées, c'est que l'économie, la politique économique que tous les gouvernements du monde occidental ont adoptée, nous y oblige. Depuis l'institutionnalisation de la culture des compressions ou des réductions budgétaires, tout un chacun s'est mis forcément à couper et à réduire. À chercher la bonne affaire, si tant est qu'il soit possible de l'identifier.

Cette sacralisation de la déflation, ce culte du déficit zéro a fait qu'aujourd'hui, ainsi qu'en témoigne la dernière étude de François Dupuis, économiste principal du Mouvement Desjardins, et Simon Prévost, économiste de la même institution, le revenu personnel disponible des ménages, faute de hausses salariales, a progressé à raison d'un taux extrêmement maigre de 0,1%. Le taux d'épargne personnelle a été de 5,3% en 1996 comparativement à 7% l'an dernier et près de 10% en 1993. Autrement dit, le ménage, eh! bien, il est plus endetté que jamais.

En toile de fond, car il y a toujours une toile de fond, l'année 1996 restera l'année au cours de laquelle le nombre de faillites personnelles aura atteint un nouveau record. Quoi d'autre? Cette année, les ventes au détail auront augmenté de seulement 1,6%, soit l'augmentation la plus faible des quatre dernières années.

Cela fait que les gens qui travaillent et qui ont la possibilité d'aller au Club Price y vont avec d'autant plus de promptitude que tout est fait pour qu'ils aillent là davantage que chez le petit commerçant. Et lorsqu'il fermait, le petit épicer ou le petit fleuriste, ces mêmes gens le pleureront.

Car si notre quidam va dans la grande surface, qui est un truc donc la conception physique fut élaborée en fonction des espaces que l'on trouve en banlieue, c'est qu'en plus des obligations financières, il est

toujours animé de la «frénésie de consommation», pour reprendre le mot de l'anthropologue Serge Bouchard.

«Il ne faut pas se faire d'illusions, le Club Price et les autres grandes surfaces sont des productions contemporaines traduisant la frénésie d'achat qui habite l'humanité depuis des temps immémoriaux. Cela étant, l'univers actuel a perdu la profondeur des choses. Les grandes surfaces, c'est l'hystérie du volume. Derrière ce phénomène, il y a une pathologie reliée à l'histoire: nous avons toujours été séduits par la quantité et la surface. Tout ce qui est petit est condamné à mourir. Tout ce qui est gros et massif va vivre.»

Qui plus est, «la grande surface répond à une vieille obsession de l'humanité. Laquelle? Le sentiment de l'abondance. [...] Noël, c'est la célébration de la naissance d'un Dieu qui était venu, il ne faut pas l'oublier, pour nous... racheter».

À quelques pas, à plusieurs pas du Club Price de la rue Bridge se trouve le marché Atwater, qui est un marché traditionnel. Un marché qui rassemble des artisans, des petits commerçants. Un marché où l'on peut encore bricoler toutes les facettes obligées de l'achat.

Eh! bien, savez-vous quoi? Juste en face, on envisage la construction d'un Maxi. Maxi comme dans maximum de surface et maximum de produits. Un Maxi et un Club Price, c'est l'antithèse du bricolage. C'est la fin des haricots.